

# Le potentiel des approches paysagères pour lutter contre le travail des enfants dans le secteur du cacao

Synthèse de six études de cas

Septembre 2024



International  
**COCOA**  
Initiative

## Protéger les enfants et leurs familles dans les communautés cacaoyères

La Fondation International Cocoa Initiative est une organisation à but non lucratif fondée sur le partenariat qui se consacre à l'amélioration de la vie des enfants et des adultes dans les communautés cacaoyères. Nous sommes spécialisés dans le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao. Nous conseillons les gouvernements et les entreprises afin d'éclairer leurs pratiques et d'influencer les prises de décision et nous travaillons avec des ONG sur le terrain. Nous nous engageons à assurer une production cacaoyère durable qui protège les droits des enfants et des adultes dans le monde entier.

En partenariat avec :



Cette étude a été commandée par la Fondation ICI. L'identification et l'analyse des études de cas présentées dans ce rapport, y compris les entretiens avec les diverses parties prenantes, sont le fruit du travail de Lisa de Graaf et Cedric Steijn à l'Institut royal des tropiques (KIT), avec des contributions de Verena Bitzer et de Boudy van Schagen. Du côté d'ICI, Almudena Garcia España, Anna Brüderle et Megan Passey ont travaillé sur la finalisation du rapport. Nous remercions toutes les parties prenantes qui ont partagé leurs connaissances et donné leurs avis lors des entretiens.

[www.cocoainitiative.org](http://www.cocoainitiative.org) | [info@cocoainitiative.org](mailto:info@cocoainitiative.org)

**Secrétariat d'ICI en Suisse**

Chemin de Balexert 9,  
1219 Châtelaine | Suisse  
+41 22 341 47 25

**Bureau national d'ICI en Côte d'Ivoire**

Il Plateaux, 7ème Tranche, Lot 3244, Ilot 264,  
Abidjan-Cocody | Côte d'Ivoire  
+225 27 22 52 70 97

**Bureau national d'ICI au  
Ghana**

No. 16, Djanie Ashie Street,  
East-Legon | Accra | Ghana  
+233 302 998 870

# Résumé



Le travail des enfants est un problème de droits humains qui perdure dans le secteur du cacao, et dont les conséquences sur la santé, le bien-être, l'éducation et d'autres droits des enfants sont délétères. Selon une étude réalisée en 2020, 45 % des enfants vivant dans des ménages agricoles dans les régions cacaoyères de Côte d'Ivoire et du Ghana travaillaient dans le cadre de la production de cacao.

Les acteurs du secteur du cacao, notamment les gouvernements, l'industrie du cacao et du chocolat et la société civile, ont mis en œuvre divers politiques et programmes visant à prévenir et à lutter contre le travail des enfants, mais des défis subsistent, à savoir une mauvaise coordination, des lacunes dans la couverture d'interventions efficaces dans certaines régions et des chevauchements d'activités dans d'autres.

Ces dernières années, les « approches paysagères », les « approches territoriales » ou les « approches juridictionnelles » ont été de plus en plus utilisées pour relever les défis de la durabilité dans de nombreux contextes. Il s'agit de méthodes de travail qui visent à favoriser un changement systémique en impliquant activement toutes les parties prenantes dans une zone géographique donnée.

À ce jour, les approches paysagères ne sont pas couramment utilisées pour résoudre les problèmes sociaux tels que le travail des enfants dans le secteur du cacao, mais elles pourraient contribuer à surmonter les difficultés communes et à accélérer les progrès. L'objectif de cette étude était donc d'identifier des exemples d'approches paysagères visant à lutter contre le travail des enfants, dans le but de mieux comprendre ce potentiel. Cette étude analyse ces exemples afin d'évaluer leur efficacité en matière de prévention et de lutte contre le travail des enfants, et d'identifier les bonnes pratiques en termes d'organisation, de mise en œuvre, de gestion, de suivi et d'évaluation.

Sur la base d'une définition opérationnelle de l' « approche paysagère » – approche dont le but est de résoudre les problèmes en tenant compte de l'interconnectivité et de l'interaction de toutes les parties prenantes et de tous les niveaux au sein d'une zone géographique donnée, au-delà du cadre temporel du programme lui-même – cet examen a permis d'identifier six études de cas qui répondaient à la plupart de ces critères dans le contexte des petites exploitations agricoles en Afrique sub-saharienne. Le rapport donne un aperçu détaillé de chacune des six études de cas et en décrit la structure de mise en place et de gestion, le financement, le calendrier, les objectifs et les résultats.

De manière générale, cette étude a révélé un manque de données probantes relatives à l'impact des approches paysagères sur le travail des enfants, si bien qu'il est difficile de déterminer l'efficacité de ces approches en matière de prévention et de lutte contre le travail des enfants. Il existe plusieurs raisons pour cela : le degré de maturité limité des six études de cas examinées, l'absence de cadres de suivi et d'évaluation solides et les défis liés à la mise en œuvre d'activités à grande échelle au sein des paysages eux-mêmes.

Malgré le manque de données probantes, les approches paysagères peuvent, en théorie, avoir le potentiel de favoriser une action efficace et durable de prévention et de lutte contre le travail des enfants et pourraient être de plus en plus utilisées dans les années à venir comme un moyen de coordonner les efforts de différentes parties prenantes à une échelle significative.

Sur la base des six études de cas examinées, il convient de retenir les recommandations suivantes pour la conception et la mise en place de programmes à l'échelle du paysage, y compris ceux dont l'objectif est de lutter contre le travail des enfants :

- **Prévoir des échéances à long terme et investir dans le changement culturel.** Les approches paysagères sont des initiatives sur le long terme. Il faut beaucoup de temps pour les mettre en place et encore plus de temps pour obtenir des résultats. Il est essentiel de prévoir le temps et le budget suffisants pour planifier et mettre en œuvre ces approches, afin de modifier durablement les normes, les comportements et les pratiques.
- **Impliquer dès le départ les communautés locales, les acteurs publics locaux, les autorités traditionnelles et les organisations publiques et privées.** Cela permet de s'assurer que la conception du programme est adaptée à la zone cible, d'intégrer les connaissances locales et de favoriser l'appropriation et la responsabilité au niveau local. L'autonomisation des acteurs publics locaux et le soutien des mandats existants peuvent réduire la dépendance à l'égard de l'aide extérieure.
- **Élaborer une théorie du changement, en impliquant toutes les parties prenantes, afin d'aligner les objectifs et les méthodes, et l'utiliser pour faire le suivi des progrès et de l'impact des programmes.** Dans un premier temps, il est important de comprendre qui fait quoi, où et pour qui. La théorie du changement est un outil utile pour la conception et la gestion des programmes – elle oblige les parties prenantes à réfléchir à la manière dont le changement doit s'opérer pour atteindre les objectifs souhaités à travers l'ensemble du paysage. Les cadres de suivi doivent être étroitement liés à la théorie du changement, afin d'aider les parties prenantes à identifier rapidement les difficultés, à éprouver les hypothèses sur la manière dont le changement se produit et à apporter des ajustements au programme afin que les effets prévus puissent être obtenus.
- **Investir dans le suivi et l'évaluation pour améliorer les performances et mesurer l'efficacité du programme.** Concevoir un programme en réfléchissant d'emblée à son évaluation présente plusieurs avantages : les données en temps réel sur les performances du programme éclairent les décisions opérationnelles et fournissent des données probantes relatives à l'efficacité du programme sur le long terme. Il est essentiel d'établir un lien entre le cadre de suivi et la théorie du changement, de s'assurer de la disponibilité de données de base de qualité et d'identifier des stratégies appropriées pour garantir que les changements observés peuvent être attribués au programme, comme le recours à des groupes témoins. Les données probantes relatives aux résultats et à l'efficacité du programme sont également essentielles pour que les parties prenantes puissent faire valoir leur contribution aux résultats en matière de paysage<sup>1</sup>.
- **Concevoir des ensembles globaux d'interventions pour s'attaquer simultanément aux différentes causes profondes.** Les approches paysagères représentent de bonnes occasions de combiner des interventions à plusieurs niveaux (ménage, communauté, régional et national), afin de relever des défis qui vont au-delà des chaînes d'approvisionnement individuelles.
- **Viser des partenariats financiers mixtes public-privé.** La mise en place de mécanismes de financement commun, auxquels contribuent les acteurs publics et privés, garantit la disponibilité des fonds pour la mise en œuvre des activités et favorise le partage des responsabilités en matière de résultats.

---

<sup>1</sup> ISEAL, [03 Landscapes position paper on making effective company claims about contributions to landscape outcomes - Août 2023](#)

## Table des matières

<b>Résumé</b>	<b>3</b>
<b>Liste des figures</b>	<b>6</b>
<b>Sigles et acronymes</b>	<b>6</b>
<b>Introduction</b>	<b>7</b>
Objectifs du rapport	7
Contexte	7
<b>Terminologie et méthodologie</b>	<b>8</b>
Définir les approches paysagères	8
Méthodologie	9
<b>Études de cas</b>	<b>11</b>
<b>Description des études de cas</b>	<b>12</b>
Étude de cas n° 1 : Paysage d'Asunafo Asutifi	13
Étude de cas n° 2 : Projet de paysage durable de Kakum, Ghana	16
Étude de cas n° 3 : Paysage du Cavally dans le cadre de l'Initiative pour des paysages durables (ISLA), Côte d'Ivoire	18
Étude de cas n° 4 : Zone libre de tout travail d'enfant, Nil occidental, Ouganda	21
Étude de cas n° 5 : Projet pilote de zones libres de tout travail d'enfant, Ghana	24
Étude de cas n° 6 : Programme « Work : No Child's Business » (WNCB), Côte d'Ivoire	27
<b>Synthèse, conclusion et recommandations</b>	<b>30</b>
<b>Synthèse des résultats</b>	<b>31</b>
Réunir les parties prenantes	31
Mécanisme de financement	33
Mécanismes de coordination et de gouvernance	34
Définir l'approche stratégique et choisir les interventions	35
Horizon temporel et pérennité	36
Mesurer les effets sur le travail des enfants	37
<b>Conclusion</b>	<b>39</b>
<b>Recommandations</b>	<b>40</b>
<b>Appendices</b>	<b>42</b>
<b>1. Liste des entretiens</b>	<b>42</b>
<b>2. Bibliographie</b>	<b>43</b>

## Liste des figures

Figure 1 : Le système d'un paysage	8
Figure 2 : Aperçu des études de cas	12
Figure 3 : Système de gouvernance d'Asunafo Asutifi	15
Figure 4 : Système de gouvernance des zones d'intervention prioritaires (HIA)	17
Figure 5 : Structure de gouvernance des zones libres de tout travail d'enfant (CLFZ)	25
Figure 6 : Indicateurs dans le programme WNCB	28

## Sigles et acronymes

ACE	Action against Child Exploitation
CCPE	Comité communautaire de protection de l'enfance
ICF	Initiative cacao et forêts
CLFZ	Zone libre de tout travail d'enfants (Child labour Free Zone)
SSRTE	Système de suivi et de remédiation du travail des enfants
COCOBOD	Ghana Cocoa Board
CREMA	Zone de gestion des ressources communautaires (Community Resource Management Area)
CRMC	Comité de gestion des ressources communautaires (Community Resource Management Committee)
OSC	Organisation de la société civile
GCRFP	Programme REDD+ de la forêt cacaoyère ghanéenne (Ghana Cocoa Forest REDD+ Programme)
GCLMS	Système de suivi du travail des enfants au Ghana (Ghana Child Labour Monitoring System)
HIA	Zone d'intervention prioritaire (Hotspot Intervention Area)
ICI	Fondation International Cocoa Initiative
IDH	Initiative pour le commerce durable (Internationale Duurzame Handel)
AGR	Activité génératrice de revenus
OIT	Organisation internationale du travail
ISLA	Initiative pour des paysages durables (Initiative for Sustainable Landscapes)
JICA	Agence japonaise de coopération internationale (Japanese International Cooperation Agency)
NCRC	Nature Conservation Research Center
PPI	Production, protection, inclusion
WCF	World Cocoa Foundation
WNCB	Programme « Work, No Child's Business »

## Introduction

### Objectifs du rapport

La Fondation ICI a chargé l'Institut royal des tropiques (KIT) de réaliser une étude visant à identifier et à analyser des exemples d'approches paysagères destinées à lutter contre le travail des enfants, et à tirer les principaux enseignements et recommandations de ces études de cas. Les objectifs de l'étude sont les suivants :

1. Établir une définition et une typologie claires des approches paysagères aux fins de l'étude.
2. Compiler une série d'études de cas sur les approches paysagères qui comptent la lutte contre le travail des enfants parmi leurs objectifs principaux ou qui intègrent d'autres questions sociales complexes dans leurs objectifs.
3. Identifier ce qui a été mis à l'essai pour lutter contre le travail des enfants au niveau du paysage, en termes de type d'interventions, de mécanismes de coordination, de structure institutionnelle et financière, de critères de choix relatifs à l'approche sectorielle et à la couverture géographique, et de défis à relever.
4. Élaborer des recommandations concrètes afin d'éclairer la conception d'approches paysagères visant à prévenir et à lutter contre le travail des enfants dans les régions cacaoyères en Afrique de l'Ouest.

L'étude s'appuie sur l'analyse et la synthèse de six programmes en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Ouganda qui ont adopté une approche paysagère et dont le travail des enfants constituait soit un objectif principal, soit un objectif explicite.

### Contexte

Le travail des enfants est un problème de droits humains qui perdure dans le secteur du cacao, et dont les conséquences sur la santé, le bien-être, l'éducation et d'autres droits des enfants sont délétères. Selon une étude réalisée en 2020<sup>2</sup>, 45 % des enfants vivant dans des ménages agricoles dans les régions cacaoyères de Côte d'Ivoire et du Ghana travaillaient dans le cadre de la production du cacao.

Les acteurs du secteur du cacao, notamment les gouvernements, l'industrie du cacao et du chocolat et la société civile, ont mis en œuvre de multiples politiques et programmes visant à prévenir et à lutter contre le travail des enfants, mais des défis subsistent, à savoir une mauvaise coordination, des lacunes dans la couverture d'interventions efficaces dans certaines régions et des chevauchements d'activités dans d'autres.

Ces dernières années, les « approches paysagères », les « approches territoriales » ou les « approches juridictionnelles » ont été de plus en plus utilisées pour relever les défis de la durabilité dans de nombreux contextes. Il s'agit de méthodes de travail qui visent à favoriser un changement systémique en impliquant activement toutes les parties prenantes dans une zone géographique donnée.

À ce jour, les approches paysagères ne sont pas couramment utilisées pour résoudre les problèmes sociaux tels que le travail des enfants dans le secteur du cacao, mais elles pourraient contribuer à surmonter les difficultés communes et à accélérer les progrès.

Ce rapport passe en revue six approches pour lutter contre le travail des enfants à l'échelle du paysage. Bien que les éléments permettant d'évaluer l'efficacité de ces programmes soient très limités - notamment parce que de nombreux exemples cités n'ont pas encore atteint un stade de maturité permettant une évaluation – ce rapport décrit une série d'approches et consolide certains des premiers enseignements tirés.

---

<sup>2</sup> Sadhu, S., Kysia, K., Onyango, L., Zinnes, C., Lord, S., Monnard, A. et Arellano, I. (2020). Rapport final du NORC (National Opinion Research Center) : *Assessing progress in reducing child labour in cocoa production in cocoa growing areas of Côte d'Ivoire and Ghana*. Rapport technique. Centre de recherche NORC à l'Université de Chicago. Tiré de : [https://www.norc.org/content/dam/norc-org/pdfs/NORC%202020%20Cocoa%20Report\\_English.pdf](https://www.norc.org/content/dam/norc-org/pdfs/NORC%202020%20Cocoa%20Report_English.pdf) .

## Terminologie et méthodologie

### Définir les approches paysagères

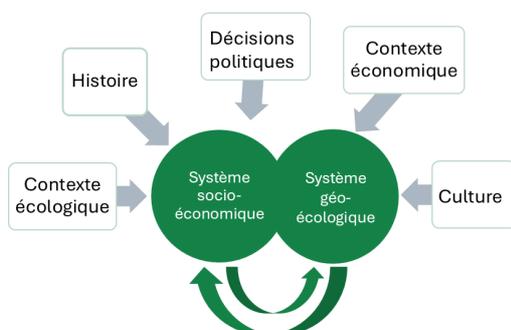
Nous présentons ici une définition pratique du paysage et de l'approche paysagère basée sur les documents pertinents, comme point de référence pour ce rapport et pour orienter la sélection des études de cas.

Tout d'abord, il est important de comprendre le concept de « paysage ». Un paysage est considéré comme un système socio-écologique qui contient deux couches : une couche socio-économique et une couche géo-écologique<sup>3</sup>. L'interaction de ces deux couches au sein d'une zone géographique donnée donne lieu à un paysage fonctionnel. Au fil du temps, les paysages sont influencés par des processus et des activités écologiques, historiques, politiques, économiques et culturels internes et externes (Figure 1)<sup>4</sup>. Si des effets préjudiciables sont observés dans un paysage, comme le travail des enfants ou la déforestation, ils sont souvent le résultat d'interactions complexes entre ces processus et activités.

Les approches paysagères visent à prendre en compte cette complexité et à reconnaître que tous les éléments d'un paysage sont interconnectés. Ce sont des approches globales qui visent à inclure toutes les parties prenantes concernées, à chaque phase d'un programme<sup>5,6</sup>. En théorie, les programmes devraient devenir plus efficaces et efficients en valorisant les connaissances locales et en mettant l'accent sur l'appropriation locale. En outre, les approches paysagères visent à créer des collaborations à long terme par l'institutionnalisation et la promotion de certaines pratiques au sein de l'ensemble du paysage. Nous définissons donc l'approche paysagère comme suit :

« Une approche qui vise à résoudre les problèmes en tenant compte de l' **interconnectivité** et de l' **interaction de toutes les parties prenantes** et de **toutes les couches** au sein d'une **zone géographique donnée**, au-delà de la **durée** du programme lui-même ».

Figure 1 : Le système d'un paysage<sup>7</sup>



Les approches paysagères ont souvent été utilisées pour relever des défis écologiques, tels que la déforestation. Cependant, compte tenu de l'interdépendance entre les facteurs écologiques et socio-économiques, les programmes paysagers comprennent aussi souvent des interventions visant à promouvoir des objectifs de développement social. L'interconnexion entre les facteurs sociaux, économiques, culturels, historiques et géographiques est également importante pour comprendre les causes profondes du travail des enfants dans un territoire donné. Cela explique pourquoi les approches paysagères peuvent également être

<sup>3</sup> La couche socio-économique comprend toutes les parties prenantes en lien avec une question donnée (par exemple, les enfants, les autorités locales, les producteurs et productrices) et l'économie y relative (par exemple, les moyens de subsistance, le marché, les investissements). La couche géo-écologique comprend des aspects tels que l'altitude, le sol, le changement climatique et l'eau (CARE & Wetlands (2017)).

<sup>4</sup> CARE & Wetlands International. (2017)

<sup>5</sup> Antrop, M. (2005). *From landscape research to landscape planning. Aspects of integration, education and application.* (p. 27 à 50) Springer.

<sup>6</sup> CARE & Wetlands International (2017)

<sup>7</sup> Fondation International Cocoa Initiative (2023)

utilisées pour lutter contre le travail des enfants. Ces approches interviennent à différents niveaux et impliquent différentes parties prenantes pour pouvoir relever ce défi complexe.

Il existe de nombreux exemples de programmes visant principalement ou exclusivement à faire progresser le développement social, y compris la réduction du travail des enfants, dans une zone géographique définie, qui ne s'identifient pas à une approche paysagère. Néanmoins, dans la pratique, bon nombre de ces « approches territoriales » adoptent également certaines des pratiques qui définissent les approches paysagères. Dans le cadre de cette étude, nous utilisons le terme « approches paysagères » pour toutes les études de cas qui suivent grosso modo les pratiques décrites ci-dessus.

## **Méthodologie**

Cette étude applique une approche qualitative pour synthétiser les résultats et les enseignements de six initiatives qui appliquent une approche paysagère. La synthèse combine la recherche documentaire et les informations recueillies par l'intermédiaire d'entretiens semi-structurés avec les parties prenantes concernées dans toutes les études de cas.

### **Sélection des études de cas**

L'intention première de ce rapport était de se concentrer exclusivement sur des exemples de programmes qui luttent contre le travail des enfants en adoptant une approche paysagère. Lors de la recherche d'exemples de programmes pertinents, il s'est avéré que des approches paysagères axées sur le travail des enfants sont en train d'émerger, mais qu'à ce stade, les exemples pertinents qui sont suffisamment éprouvés pour permettre de tirer des enseignements sont rares. Cette recherche a donc dû être élargie pour inclure :

- Des exemples de **programmes paysagers** qui *ne sont pas* axés principalement sur le travail des enfants, mais qui incluent le travail des enfants parmi les questions d'importance secondaire ; et
- Des exemples de **programmes régionaux** de lutte contre le travail des enfants qui ne répondent pas strictement à tous les critères de l'approche paysagère (par exemple, qui sont mis en œuvre par une seule entité et ne tiennent pas compte des interdépendances avec d'autres problèmes).

Tous les programmes retenus ont été examinés afin de vérifier s'ils appliquaient un ensemble de bonnes pratiques générales établies à partir des textes existants sur les approches paysagères. Plus précisément, les programmes ont été sélectionnés en fonction de la mesure dans laquelle ils appliquent ces pratiques :

1. Adopter une approche globale et inclure un large éventail de parties prenantes et de processus qui exercent une influence sur le problème en question.
2. Examiner l'ensemble du paysage dans lequel un problème donné trouve son origine et reconnaître les nombreuses interactions et interdépendances entre les systèmes socio-économiques et géo-écologiques.
3. Viser une collaboration à long terme entre toutes les parties prenantes concernées, ce qui signifie qu'il n'y a pas de cadre temporel donné pour obtenir des résultats.
4. Permettre un apprentissage et une adaptation continus pour favoriser la pérennité du programme.

Une série de critères secondaires a été utilisée pour évaluer les programmes en fonction de leur potentiel à générer des enseignements pertinents pour la lutte contre le travail des enfants dans le secteur du cacao en Afrique de l'Ouest par l'intermédiaire d'approches paysagères. Les critères suivants ont été retenus :

- Zone géographique (Afrique, idéalement Afrique de l'Ouest)
- Les défis socio-économiques en point de mire
- Privilégier le cacao ou d'autres cultures commerciales produites par de petits producteurs et productrices
- Maturité du programme
- Disponibilité des documents et des enseignements.

Ces critères ont permis de dresser une longue liste de vingt études de cas potentielles, parmi lesquelles sept ont été sélectionnées pour une étude plus détaillée, en consultation avec la Fondation ICI. Une étude de cas a été abandonnée par la suite en raison du manque d'informations disponibles. Six études de cas provenant de

trois pays différents ont fait l'objet d'une recherche et d'une analyse approfondies. Les six cas peuvent être regroupés sous l'une des deux approches principales : l'approche paysagère et l'approche territoriale.

Les trois approches paysagères retenues se concentrent toutes sur les régions cacaoyères en Afrique de l'Ouest, sont axées principalement sur la déforestation (et non sur le travail des enfants) et visent à traiter les causes profondes de la déforestation de manière globale. L'approche globale signifie que les questions sociales sont prises en compte, notamment les moyens de subsistance des producteurs et des productrices.

Les trois approches territoriales sont principalement axées sur le travail des enfants et adoptent des approches globales pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants. Ces approches globales comprennent de nombreux éléments mais se concentrent principalement sur (l'accès à) l'éducation, la gouvernance locale, les normes et les pratiques, et le revenu des ménages. Deux des trois programmes territoriaux se concentrent sur les régions cacaoyères et sont situés en Afrique de l'Ouest (Ghana et Côte d'Ivoire). La troisième étude de cas se situe en Ouganda et se concentre sur le café en tant que produit de base.

### **Sources des données**

Les études de cas ont été analysées au moyen a) d'une étude documentaire de la documentation grise et publiée accessible au public en ligne ou des documents qui ont été fournis par les parties prenantes impliquées dans les différents cas. Cette étude documentaire a été complétée par des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes du programme. L'objectif était d'interroger 2 à 3 parties prenantes par cas afin de garantir des points de vue différents de la part des différents types de parties prenantes. Malheureusement, en raison de la disponibilité limitée des répondants, il n'y a eu qu'une seule partie prenante par étude de cas. L'équipe de recherche a veillé à ce qu'au moins un entretien se fasse avec l'organisation chargée de la mise en œuvre, qui possède une bonne compréhension globale de chaque programme (voir l'annexe 1. Liste des entretiens pour une liste des entretiens réalisés). L'étude documentaire donne un aperçu des faits spécifiques à chaque programme, tandis que les entretiens complètent ces faits en mettant l'accent sur l'apprentissage.

### **Structure de l'analyse des études de cas**

Le chapitre 3 décrit brièvement chaque étude de cas, et donne une vue d'ensemble des éléments clés tels que les partenaires institutionnels, le financement, la zone géographique, le cadre temporel et les activités.

Les résultats de l'analyse des études de cas sont présentés au chapitre 4. Les programmes sont analysés dans l'ordre chronologique, en commençant par la phase de lancement et en terminant par la pérennité du programme et ses résultats. Les éléments suivants constituent le cadre de la synthèse des résultats.

1. Lieu : Pourquoi ce lieu spécifique a-t-il été choisi et comment les limites de l'intervention ont-elles été déterminées ?
2. Partenariats : Quels partenaires institutionnels ont été impliqués, comment ont-ils été réunis et alignés au cours des premières phases du programme, et comment les communautés locales de la zone d'intervention ont-elles été impliquées ?
3. Gestion : Quels ont été les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, y compris des communautés locales, et comment ont-elles été impliquées dans la prise de décision ?
4. Activités : Quelles activités et interventions spécifiques ont été mises en œuvre et pourquoi, et comment l'ont-elles été ?
5. Pérennité : Comment le programme entend-il assurer la pérennité des activités et de leurs effets ?

# Études de cas

---

## Description des études de cas

Cette section contient une brève description de chacune des six études de cas, y compris l'objectif général et les objectifs spécifiques, les partenaires institutionnels et leurs rôles et responsabilités, le financement, l'approche de l'intervention, la gestion du programme et le cadre temporel.

Figure 2 : Aperçu des études de cas

Étude de cas, produit de base	Objectifs	Initiateur et partenaires de mise en œuvre	Géographie	Cadre temporel
<p>Étude de cas n° 1 : Paysage d'Asunafo</p> <p>Asutifi</p> 	<p>Protection et restauration des forêts</p> <p>Production durable et moyens de subsistance des producteurs et productrices</p> <p>Mobilisation et inclusion communautaires</p> <p>Le travail des enfants est inclus indirectement dans l'objectif de subsistance des producteurs et productrices.</p>	<p>Commission forestière du gouvernement du Ghana</p> <p>Secrétariat REDD+</p> <p>Proforest/ Tropenbos</p>	<p>Asunafo Nord et Sud, Asutifi Nord et Sud</p> <p>Sud-ouest, Ghana</p>	<p>2016 - 2032</p>
<p>Étude de cas n° 2 : Projet de paysage durable de Kakum,</p> <p>Ghana</p> 	<p>Santé de l'écosystème</p> <p>Production durable</p> <p>Bien-être et inclusion sociale</p> <p>Gouvernance du paysage</p> <p>La lutte contre le travail des enfants est un sous-objectif du bien-être et de l'inclusion sociale.</p>	<p>Commission forestière du gouvernement du Ghana</p> <p>Secrétariat REDD+</p> <p>Nature Conservation Research Center</p>	<p>Parc national de Kakum</p> <p>Assin Nord, Central et Sud, Ghana</p>	<p>2020 - 2024</p>
<p>Étude de cas n° 3 : Paysage du Cavally dans le cadre de l'Initiative pour des paysages durables (ISLA), Côte d'Ivoire</p> 	<p>Protection</p> <p>Production</p> <p>Inclusion</p> <p>Le travail des enfants n'est pas inclus dans les objectifs du programme.</p>	<p>IDH</p>	<p>Montagnes, Cavally, Côte d'Ivoire</p>	<p>2015 - 2025</p>
<p>Étude de cas n° 4 : Zone libre de tout travail d'enfant, Nil occidental, Ouganda</p> 	<p>Le travail des enfants est abordé en agissant sur quatre de ses causes profondes :</p> <p>Réduction de la pauvreté et accès au marché</p> <p>Normes et pratiques communautaires</p> <p>Politiques et gouvernance</p> <p>Systèmes d'éducation</p>	<p>Kyagalanyi Coffee</p> <p>Rainforest Alliance</p> <p>UNATU</p> <p>CEFORD</p>	<p>District de Nebi</p> <p>District de Zombo, Nil occidental, Ouganda</p>	<p>2017 - 2020</p>
<p>Étude de cas n° 5 : Projet pilote de zones libres de</p>	<p>Pour progresser vers l'élimination du travail des enfants, l'approche vise à :</p>	<p>Gouvernement du Ghana, ministère de l'emploi et du travail</p>	<p>Région d'Ashanti : District d'Atwima Mponua, région du Nord-Ouest :</p>	<p>2018 - 2021</p>

<p>tout travail d'enfant, Ghana</p> 	<p>Identifier les besoins dans les domaines liés au travail des enfants Mettre en place les conditions nécessaires à l'élimination du travail des enfants Retirer les enfants des risques</p>	<p>Action against Child Exploitation (ACE) Agence japonaise de coopération internationale (JICA)</p>	<p>District de Bibiani-Anhwaso-Bekwai, Ghana</p>	
<p>Étude de cas n° 6 : « Work : No Child's Business » (WNCB), Côte d'Ivoire</p> 	<p>Le programme vise à lutter contre le travail des enfants en agissant à quatre niveaux : Autonomisation des enfants et éducation de qualité Gouvernance Responsabilité du secteur privé Soutien international</p>	<p>UNICEF SYNADEEPCI ANADER</p>	<p>Bass-Sassandra, Nawa, Côte d'Ivoire</p>	<p>2019 - 2024</p>

<p><b>Étude de cas n° 1 : Paysage d'Asunafo Asutifi</b></p>			
Localisation	Produit de base	Partenaires	Cadre temporel
<p>Asunafo Nord et Sud Asutifi Nord et Sud, Ghana</p>		<p>Commission forestière du gouvernement du Ghana Secrétariat REDD+ Proforest/ Tropenbos</p>	<p>2016 - 2032</p>

### Vue d'ensemble

Le programme Asunafo Asutifi s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement ghanéen pour lutter contre la déforestation grâce au Programme REDD+ de la forêt cacaoyère ghanéenne (GCRFP), une initiative nationale mise en œuvre par la Commission forestière pour lutter contre les taux élevés de déforestation au Ghana. Asunafo et Asutifi sont deux districts du Ghana et ont été identifiés comme faisant partie des six zones d'intervention prioritaires (HIA) du pays. Ces zones se caractérisent par des niveaux élevés de déforestation, la production de cacao, un potentiel d'intensification des interventions, des efforts existants qui pourraient être fusionnés et la présence d'acteurs du secteur privé pertinents qui pourraient soutenir les activités de mise en œuvre. En appliquant une approche paysagère, le programme vise à rassembler les parties prenantes et les activités existantes sous l'égide d'un seul

programme, tout en permettant des synergies entre les interventions et en créant une plus grande cohérence dans la région. Le programme souligne l'importance d'une approche globale, car la déforestation est liée à des problèmes multiples et interconnectés.

### Partenaires institutionnels et financement

Les entreprises du secteur privé sont impliquées par la signature du cadre d'action conjoint de l'Initiative cacao et forêts (ICF), sous l'égide de la World Cocoa Foundation (WCF). Parmi les entreprises du secteur privé actives dans les HIA figurent Mondelez, Olam, Touton, Mars, Cargill, ECOM, Sucden et Lindt<sup>8</sup>. Le programme est placé sous la supervision de la Commission forestière et du Ghana Cocoa Board (COCOBOD) au niveau du gouvernement national. La mise en œuvre locale

<sup>8</sup> Tropical Forest Alliance, Rights and Advocacy Initiatives Network et Proforest. (2022). *Leadership in Production Landscapes : Collective Private Sector Action in Asunafo-Asutifi, Ghana*. <https://jaresourcehub.org/wp-content/uploads/2022/10/Asunafo-Asutifi-HIA-Case-Study-Oct2022-final.pdf>

est coordonnée et facilitée par Proforest et Tropenbos Ghana<sup>9</sup>.

La mise en œuvre du programme Asunafo-Asutifi est financée par la contribution des huit entreprises mentionnées plus haut et par le programme REDD+. L'ensemble du programme devrait coûter environ 57 millions de dollars américains (50 millions d'euros) pour les cinq premières années à partir de 2023.

### Objectifs et approche

Le programme applique une approche paysagère et se concentre sur la lutte contre la déforestation à travers trois objectifs principaux : i) la protection et la restauration des forêts, ii) la production durable et les moyens de subsistance des producteurs et productrices, et iii) la mobilisation et l'inclusion des communautés. Le programme s'appuie sur les activités existantes plutôt que d'en mettre en œuvre de nouvelles, afin d'assurer une plus grande cohérence des interventions dans le paysage. Il permet par ailleurs aux interventions existantes d'apprendre les unes des autres et de tirer parti de leurs actions respectives. L'accent est mis sur le renforcement des capacités, car de nombreuses institutions, organisations et entreprises manquent de connaissances et de ressources (humaines) pour mener à bien leurs activités<sup>10</sup>.

**Le programme n'est pas spécifiquement axé sur le travail des enfants.** Toutefois, la question est abordée **indirectement dans le cadre de l'objectif « améliorer les moyens de subsistance des producteurs et productrices »**, en partant du principe que l'amélioration des moyens de subsistance des producteurs et productrices entraînera également une réduction du travail des enfants. On s'attend à ce que les parents soient moins dépendants du travail de leurs enfants à mesure que le revenu du ménage augmente<sup>11</sup>. Des interventions relatives au travail des enfants existent déjà dans la région, notamment les Systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE).

Cependant, elles ne font pas partie du programme paysager et sont mises en œuvre par des acteurs du secteur privé par l'intermédiaire de leurs chaînes d'approvisionnement respectives.

### Gestion du programme

Le système de gouvernance d'Asunafo Asutifi suit une approche ascendante pour s'assurer que les communautés locales sont incluses dans la prise de décision. Les ménages producteurs et les autres membres de la communauté de l'ensemble des zones d'intervention prioritaires (HIA) sont regroupés en différents niveaux de gouvernance, depuis le niveau communautaire jusqu'au niveau de gestion des HIA, afin d'assurer une représentation équitable. Au sein de chaque communauté, un comité de gestion des ressources communautaires (CRMC) est mis en place, qui est responsable de la mise en œuvre et de l'application des décisions de gestion des HIA<sup>12</sup>. Les différentes communautés au sein d'une juridiction géographique locale sont regroupées dans une zone de gestion des ressources communautaires (CREMA), qui fait office de structure de gouvernance responsable de la gestion de cette juridiction. Cette CREMA est composée de représentant-e-s de petits comités de gestion des ressources communautaires et est dirigée par un comité exécutif.<sup>13</sup> À un niveau plus élevé, plusieurs CREMA forment une sous-HIA qui est gérée par le comité exécutif de cette sous-zone. Cette sous-zone sert de passerelle entre les communautés locales et l'organe de gouvernance supérieur, à savoir le conseil d'administration de la HIA<sup>14</sup>.

Le conseil d'administration de la HIA est le principal organe directeur chargé de guider et d'orienter toutes les décisions de gestion de la zone en question vers la vision paysagère. Dans ses opérations, il est soutenu par un consortium, à savoir un partenariat préconcurrentiel entre le secteur privé, les acteurs du secteur public national et local, et les organisations de la société civile. Le rôle du consortium est de collaborer à la

<sup>9</sup> Une ONG qui soutient les entreprises et les gouvernements dans la transition vers un approvisionnement et une production responsables.

<sup>10</sup> V. Awotwe-Pratt et B. Annan le 24 juillet 2023 et A. Asamoah le 19 juin 2023, communication personnelle

<sup>11</sup> Même si la théorie et les données probantes vont dans le sens de cette attente, il a également été démontré que l'augmentation des possibilités de revenus peut entraîner une augmentation du travail des enfants dans certaines conditions ; voir [ICI Lit Review Income ChildLabour.pdf](#)

[cocoainitiative.org](http://cocoainitiative.org) pour un examen de la documentation pertinente.

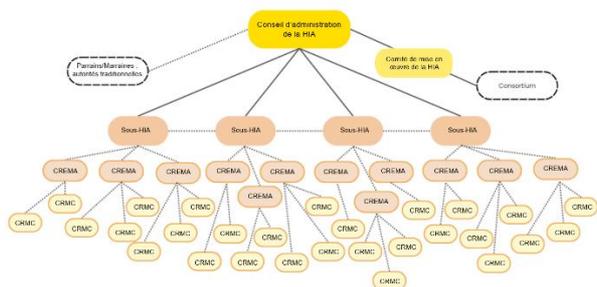
<sup>12</sup> Tropical Forest Alliance et autres (2022) ; Proforest. (2023). *Developing a deforestation-free climate-resilient sustainable cocoa landscape : process and approach. A case study narrative on Ghana's Asunafo-Asutifi Landscape Programme*

<sup>13</sup> Tropical Forest Alliance et autres (2022) ; Proforest (2023)

<sup>14</sup> Tropical Forest Alliance et autres (2022) ; Proforest (2023)

planification, à la mise en œuvre et au suivi en coordination avec le conseil d'administration de la HIA<sup>15</sup>. Le conseil d'administration de la HIA et le consortium mettent également à disposition des représentant·e·s au comité de mise en œuvre de la HIA afin de faciliter la collaboration<sup>16</sup>. Les communautés sont donc représentées à différents niveaux afin qu'elles disposent d'un pouvoir égal vis-à-vis des parties prenantes de plus grande envergure, telles que les entreprises du secteur du cacao. Les populations autochtones y sont largement représentées et, partant, une grande partie des mécanismes d'autorité traditionnels. Les chefs traditionnels jouent donc un rôle important dans la structure de gouvernance de la HIA. Ces dirigeant·e·s sont considéré·e·s comme des « parrains/marraines » qui conseillent et participent aux processus des HIA<sup>17</sup>. Une représentation visuelle du système de gouvernance des HIA tel qu'il est utilisé à Asunafo-Asutifi est présentée ci-dessous.

Figure 3 : Système de gouvernance d'Asunafo Asutifi<sup>18</sup>



### Cadre temporel

La région a été désignée comme une zone d'intervention prioritaire (HIA) en 2016. Le programme a récemment mis en place une structure de gouvernance et a débuté ses activités de mise en œuvre en 2023. Ces activités devraient se poursuivre jusqu'en 2032. La mise en œuvre s'étalant sur près d'une décennie, la WCF souligne qu'il est important d'être réaliste et transparent sur le calendrier dès le début et de planifier sur des périodes plus longues, afin d'obtenir un impact réel<sup>19</sup>.

### Suivi et évaluation

Au moment de la rédaction de ce document, aucun cadre de suivi et d'évaluation n'est encore disponible. Selon le mécanisme de gouvernance et les plans financiers du programme, publiés en 2023, un cadre de suivi et d'évaluation complet sera créé au cours des premières années.

### Données probantes relatives à l'efficacité du programme

Il n'y a pas encore de données probantes relatives à l'efficacité du programme car celui-ci n'a débuté ses activités que récemment.

<sup>15</sup> NCRC (2020). *Learning About Cocoa Landscape Approaches: Ghana Guidance Document & Toolbox*. Extrait de : <https://partnershipsforforests.com/wp-content/uploads/2020/12/Learning-About-Cocoa-Landscape-Approaches-Online.pdf>.

<sup>16</sup> Tropical Forest Alliance et autres (2022) ; Proforest (2023)

<sup>17</sup> J. Asante le 15 août 2023, communication personnelle

<sup>18</sup> Tiré de : Tropical Forest Alliance, Rights and Advocacy Initiatives Network et Proforest, *Leadership in Production Landscapes: Collective Private Sector Action in Asunafo-Asutifi, Ghana, October 2022*

<sup>19</sup> V. Awotwe-Pratt et B. Annan le 24 juillet 2023, communication personnelle

## Étude de cas n° 2 : Projet de paysage durable de Kakum, Ghana

Localisation	Produit de base	Partenaires	Cadre temporel
Parc national de Kakum dans le centre du Ghana : Assin Nord, Centre et Sud		Commission forestière du gouvernement du Ghana Secrétariat REDD+ Nature Conservation Research Centre	2020 - 2024

### Vue d'ensemble

Le Projet de paysage durable de Kakum, tout comme Asunafo Asutifi, fait partie du programme Redd+ de la forêt cacaoyère ghanéenne et a été désigné comme une zone d'intervention prioritaire (voir section 3.1). L'objectif principal de ce programme est de réduire de manière significative la déforestation et les émissions qui y sont associées en adoptant une stratégie de production de cacao adaptée aux changements climatiques, tout en améliorant les moyens de subsistance des ménages producteurs de cacao grâce à l'augmentation des rendements et à d'autres accords de partage des bénéfices (à savoir les recettes potentielles provenant des systèmes de crédit carbone)<sup>20</sup>. Le secteur privé contribue au programme par ses engagements dans le cadre de l'Initiative cacao et forêts (ICF). Le cacao est le principal produit de base pris en compte, car il a été identifié comme le facteur principal de déforestation dans la région de Kakum. L'exploitation forestière, le braconnage et d'autres activités agricoles contribuent également à la déforestation.

### Partenaires institutionnels et financement

L'ONG *Nature Conservation Research Center* (NCRC) est l'organisation de mise en œuvre et l'organisateur principal du projet de paysage durable de Kakum. Parmi les partenaires du projet figurent des entreprises du secteur privé, des gouvernements et des ONG qui travaillent ensemble dans le cadre d'un consortium préconcurrentiel. Les parties prenantes locales (c'est-à-dire les communautés) sont représentées par la structure de gouvernance des HIA (c'est-à-dire les sous-HIA et les zones de gestion des

ressources communautaires (CREMA) ; voir section 3.1). Le programme a recours à une combinaison de financements public et privé provenant du gouvernement ghanéen, de la World Cocoa Foundation (WCF), des entreprises du secteur du cacao impliquées, et de subventions accordées par des ONG<sup>21</sup>. La répartition exacte du financement n'est pas claire au moment de la rédaction de ce document.

### Objectifs et approche

Le projet de paysage durable de Kakum vise à contribuer au Programme REDD+ de la forêt cacaoyère ghanéenne en se concentrant sur des objectifs regroupés en quatre piliers<sup>22</sup>. Chaque pilier comporte différents indicateurs qui sont traités dans le cadre du programme :

- *Santé des écosystèmes* : Biodiversité, climat, qualité de l'eau, utilisation des sols et changement d'utilisation des sols.
- *Production durable* : Production de cacao, autres produits non ligneux récoltés dans la région, adoption d'une production de cacao adaptée aux changements climatiques et accès aux intrants.
- *Bien-être et inclusion sociale* : Pauvreté et bien-être, équité et **travail des enfants**.
- *Gouvernance du paysage* : développement d'institutions locales de gouvernance, gestion du paysage (élaboration et mise en œuvre de plans de gestion), partage des bénéfices (par exemple, fonds provenant de la compensation du carbone), droits fonciers et forestiers, conflits et griefs.

Le programme adopte une approche paysagère qui suit les frontières juridictionnelles. Les interventions

<sup>20</sup> Ghana Redd+ Datahub (2023). Programme REDD+ de la forêt cacaoyère ghanéenne. Extrait de : <http://www.ghanaredddatahub.org/ecozone/details/1/>

<sup>21</sup> NCRC (2020)

<sup>22</sup> NCRC. (2022). *2021 Kakum Landscape Monitoring & Evaluation Report*.

à l'échelle du paysage comprennent la mise en œuvre de systèmes de production de cacao adaptés aux changements climatiques, y compris l'agroforesterie, et d'autres activités de conservation. Les interventions spécifiques aux entreprises sont mises en œuvre parallèlement aux interventions paysagères globales. Les entreprises mettent en œuvre leurs interventions respectives au sein de leur propre sous-HIA et se coordonnent avec les représentantes et représentants locaux de la sous-zone.

**Le travail des enfants est un sous-indicateur du bien-être et de l'inclusion sociale.** Pour mieux comprendre le problème et savoir comment le résoudre, le Nature Conservation Research Centre a commandé une étude exploratoire en 2021 afin d'évaluer les causes profondes du problème et de recenser les parties prenantes. Le rapport recommande de lutter contre le travail des enfants par l'intermédiaire des SSRTE communautaires<sup>23</sup>. Dans la région de Kakum, les SSRTE sont mis en œuvre par des entreprises du secteur privé.

### Gestion du programme

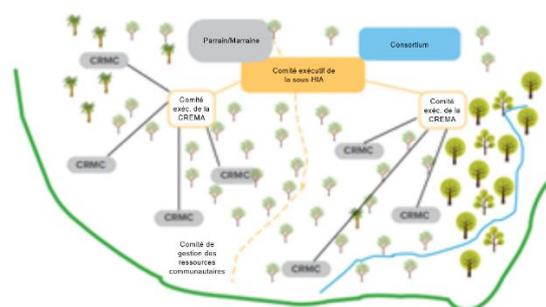
Le Projet de paysage durable de Kakum adopte le système de gouvernance des HIA de REDD+ (voir

Figure 4<sup>24</sup>), qui est semblable au système d'Asunafo-Asufiti décrit ci-dessus. Ce système de gouvernance se compose de différents niveaux, à commencer par le niveau communautaire, où sont représentées les parties prenantes locales, telles que les ménages producteurs et les dirigeants communautaires. Le niveau le plus élevé est la zone d'intervention prioritaire, qui est gérée par un conseil d'administration élu au niveau local. Ce conseil d'administration collabore avec le consortium de parties prenantes « externes » par l'intermédiaire d'un comité de mise en œuvre. Ce comité supervise les affaires et les opérations quotidiennes de la HIA. Le consortium est composé d'acteurs du secteur privé, tels que des entreprises du secteur du cacao et des négociants de cacao, et de la WCF.

La HIA est ensuite divisée en sous-HIA qui assurent une direction et une gouvernance

localisées dans une zone géographique plus restreinte, généralement basée sur des frontières géographiques (par exemple des rivières) ou des sous-juridictions. La sous-HIA est gérée par un comité exécutif de la sous-zone, qui représente tous les groupes constitutifs de manière équitable et qui est responsable des décisions d'intérêt collectif. Ses membres sont élus au sein des organes de gouvernance de niveau inférieur qui constituent les sous-HIA (c'est-à-dire les zones de gestion des ressources communautaires - CREMA). Ces zones de gestion des ressources communautaires se composent elles-mêmes d'organes de gouvernance plus petits (les comités de gestion des ressources communautaires - CRMC) qui opèrent au niveau de la communauté. Une CREMA regroupe généralement entre cinq et vingt communautés. En ce qui concerne les interventions, les investisseurs du secteur privé sont responsables d'une sous-HIA, ce qui signifie qu'ils mettront en œuvre leurs propres interventions dans cette zone. Le NCRC joue le rôle de coordinateur principal du projet et est impliqué depuis le début.

Figure 4. Système de gouvernance des zones d'intervention prioritaires (HIA)<sup>25</sup>



### Cadre temporel

Le Projet de paysage durable de Kakum a débuté en juillet 2020 et se termine en mai 2024. Le programme s'appuie sur des activités antérieures menées dans le cadre du programme REDD+ de la forêt cacaoyère ghanéenne, dans le cadre duquel Kakum a été désignée comme zone d'intervention prioritaire en 2017<sup>26</sup>, et des zones de gestion des ressources communautaires ont été créées. Le

<sup>23</sup> Child labour monitoring and remediation in Ghana's Cocoa sector : scoping study report, août 2021. Établi par un consultant inconnu pour le compte du NCRC.

<sup>24</sup> NCRC (2020)

<sup>25</sup> NCRC (2022)

<sup>26</sup> Lindt (2021). Fiche d'information sur le projet. *Kakum Sustainable Landscape Project supporting the establishment of local governance structures*. Tiré de : [https://lindtcocoafoundation.org/files/factsheet\\_lcf\\_ncrc\\_2020-2024.pdf](https://lindtcocoafoundation.org/files/factsheet_lcf_ncrc_2020-2024.pdf)

programme de Kakum a donc pu s'appuyer sur des bases locales.

### Suivi et évaluation

En 2022, le NCRC a publié les premiers résultats et le premier rapport de suivi de la zone d'intervention prioritaire, en mettant l'accent sur la déforestation. La zone d'intervention prioritaire ne dispose pas d'un cadre d'évaluation spécifique pour ses objectifs liés à la production durable, mais s'engage à accorder une attention particulière à la question du genre<sup>27</sup>.

### Données probantes relatives à l'efficacité du programme

Aucune documentation n'est disponible sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du SSRTE communautaire dans le paysage de Kakum, et aucune évaluation de l'impact global du programme sur le travail des enfants n'a été réalisée. Un rapport de 2021 mentionne que 45 cas de travail des enfants ont été identifiés en 2021, mais il n'existe aucun rapport de suivi<sup>28</sup>.

### Étude de cas n° 3 :

### Paysage du Cavally dans le cadre de l'Initiative pour des paysages durables (ISLA), Côte d'Ivoire

Localisation	Produit de base	Partenaires	Cadre temporel
Montagnes, Cavally, Côte d'Ivoire		IDH	2015 - 2025

### Vue d'ensemble

L'Initiative pour des paysages durables (ISLA) est un programme paysager mis en œuvre par l'Initiative pour le commerce durable (IDH) dans différents pays et contextes de produits de base. L'objectif principal de cette initiative est de préserver et de restaurer les forêts en créant des coalitions de parties prenantes locales pour une gestion globale du paysage. Dans chaque paysage, le programme se concentre sur un ou plusieurs produits de base qui représentent les principaux moteurs de la déforestation dans la région. Dans le paysage d'ISLA Cavally, le cacao est le produit de base principal et a été identifié comme le moteur principal de la déforestation. Le projet ISLA Cavally est aligné sur l'Initiative cacao et forêts (ICF).

### Partenaires institutionnels et financement

Le Programme ISLA crée des coalitions multipartites composées d'une grande variété d'acteurs locaux. L'Initiative pour le commerce durable (IDH) est l'entité principale responsable de la mise en œuvre, de l'organisation et du financement du programme. Elle est bien placée pour jouer ce rôle, car cette entité n'a aucun enjeu

économique ou politique dans le paysage du Cavally. Parmi les autres acteurs clés figure le gouvernement, et plus particulièrement le conseil régional du Cavally, sur lequel IDH s'appuie pour diriger la coalition. Le secteur privé, qui comprend des entreprises actives dans les chaînes d'approvisionnement du cacao, du café, du caoutchouc et du bois, joue un rôle important en cofinçant des projets qui s'alignent sur les principes du programme et les objectifs généraux de la coalition (voir ci-dessous). Toutes les parties prenantes sont représentées au sein du comité de pilotage ou du comité technique d'ISLA Cavally, des efforts particuliers étant consentis pour inclure les producteurs et productrices locaux, les jeunes et les groupes de femmes.

### Objectifs et approche

Le Programme ISLA adopte une approche paysagère dans laquelle toutes les parties prenantes de la région du Cavally sont incluses dans une coalition multipartite dirigée par un comité de pilotage et un comité technique, dans lesquels les parties prenantes concernées sont également représentées, y compris les ministères, le Conseil national du Café-Cacao et la Banque mondiale.

<sup>27</sup> NCRC (2022)

<sup>28</sup> NCRC (2022)

Les objectifs primordiaux de ce Programme - la conservation des forêts et le reboisement - doivent être atteints par l'intermédiaire de trois principaux piliers d'intervention - la production, la protection et l'inclusion (PPI) - et englobent largement les éléments suivants<sup>29</sup>:

- **Production** : Améliorer les moyens de subsistance et les revenus en augmentant les rendements (intensification durable) et en diversifiant les revenus. Il s'agit notamment d'adopter des pratiques de production adaptées aux changements climatiques et à faible empreinte carbone.
- **Protection** : Mettre en place des mesures de conservation des forêts et des autres ressources naturelles, par exemple en aidant les autorités locales à appliquer les lois sur la protection des forêts et en mettant en œuvre des systèmes de surveillance de la déforestation.
- **Inclusion** : Améliorer les moyens de subsistance des ménages producteurs et des communautés tributaires des forêts, réduisant ainsi les incitations à empiéter sur les forêts. Ce pilier se concentre souvent sur les femmes et les jeunes, ou d'autres groupes marginalisés.

**Le travail des enfants n'entre pas dans le champ d'application du programme ISLA**, mais le programme vise à aborder le développement communautaire dans son ensemble.

### Gestion du programme

Les trois piliers que sont la *production*, la *protection* et l'*inclusion* (PPI) sont transposés dans le contexte local grâce à la convocation des parties prenantes qui décident des objectifs à atteindre dans leur région et les classent par ordre de priorité. Les objectifs de ces trois piliers constituent le schéma directeur de toutes les interventions et activités mises en œuvre par la coalition multipartite. L'outil le plus important de l'Initiative ISLA pour atteindre l'objectif de conservation est la mise en œuvre de projets cofinancés. Ces projets suivent souvent une approche prenant en compte la chaîne d'approvisionnement car ils sont mis en œuvre par des entreprises du secteur privé qui fournissent la majorité des ressources financières. Les ONG ou les acteurs du secteur public sont les co-

exécutants de ces projets et se concentrent souvent sur un aspect spécifique (par exemple, l'agroforesterie). Les interventions comprennent des formations sur les bonnes pratiques agricoles, les bonnes pratiques environnementales, l'agroforesterie, la distribution de plants d'arbres d'ombrage, l'amélioration de l'accès au microfinancement, la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, et des patrouilles pour la protection des forêts.

ISLA s'appuie sur les autorités publiques locales pour la mise en œuvre et la gestion de la coalition multipartite. Dans le cas du Cavally, il s'agit du Conseil régional. Plusieurs raisons expliquent pourquoi ISLA s'appuie sur les autorités publiques plutôt que sur d'autres parties prenantes. Tout d'abord, le Conseil est responsable du développement (économique) de la région et de la coalition multipartite, et ses objectifs doivent s'aligner sur la planification régionale et l'utilisation des sols. Deuxièmement, le Conseil est une autorité publique démocratiquement élue qui a pour mandat de faire respecter les lois et les règlements. Troisièmement, le Conseil est une organisation permanente, ce qui est important pour la pérennité du programme au-delà de l'implication et du financement d'IDH. Enfin, le Conseil a joué un rôle important de facilitateur dans la cartographie des parties prenantes et les cycles de consultation (par exemple, en trouvant un lieu de rencontre, et en invitant les participant·e·s). La préfecture locale et le Conseil jouent un rôle important dans la coalition multipartite, car ils dirigent la structure de gouvernance du programme par l'intermédiaire des comités de pilotage et des comités techniques.

### Cadre temporel

Le programme comporte deux phases : la première s'étend de 2015 à 2020 et la seconde de 2021 à 2025. Depuis le début du programme, l'IDH a été chargé de réunir les parties prenantes, de créer la coalition multipartite, d'élaborer des objectifs et des plans d'action convenus et de mettre en place le système de gouvernance.

### Suivi et évaluation

Le Programme ISLA dispose de son propre cadre de mesure des résultats, qui comprend des

<sup>29</sup> <https://www.idhsustainabletrade.com/approach/production-protection/>

indicateurs de performance clés spécifiques. En outre, des évaluations externes ont été réalisées à la fin de la phase 1 et à mi-parcours de la phase 2. Les deux évaluations sont accessibles au public<sup>30</sup>.

### **Données probantes relatives à l'efficacité du programme**

Il n'y a actuellement aucun impact documenté du projet. L'évaluation à mi-parcours de la deuxième phase du programme a été réalisée par le KIT en 2023 et a conclu qu'il était encore trop tôt pour documenter l'impact du projet<sup>31</sup>.

---

<sup>30</sup> Reichhuber et autres. (2021) et Schouten et autres. (2023)

<sup>31</sup> Schouten et autres. (2023)

## Étude de cas n° 4 : Zone libre de tout travail d'enfant, Nil occidental, Ouganda

Localisation	Produit de base	Partenaires	Cadre temporel
District de Nebi et district de Zombo, Nil occidental, Ouganda		UNATU CEFORD Kyagalanyi Coffee Rainforest Alliance	2017 - 2020

### Vue d'ensemble

Le programme « Zone libre de tout travail d'enfants - CLFZ » dans le Nil occidental, en Ouganda, fait partie de la Coalition « Stop Child Labour ». Le programme vise à lutter contre le travail des enfants par une approche régionale en s'attaquant simultanément à quatre causes profondes : la pauvreté et l'accès au marché, les normes et pratiques communautaires, les politiques et la gouvernance, et les systèmes éducatifs. La deuxième phase du programme a été reprise en 2017 par Rainforest Alliance, en s'appuyant sur la première phase de 2014 à 2017, qui avait été menée par Hivos. Pour mieux comprendre le rapport coût-efficacité du programme, différentes zones d'intensité ont été mises en place et évaluées en 2021. Le fait d'être classé comme zone libre de tout travail d'enfant ne signifie pas qu'il n'y a pas de travail des enfants, mais qu'il s'agit d'une zone qui dispose de suffisamment d'outils et d'accords institutionnalisés pour traiter la question de manière indépendante, sans le soutien du programme.

### Partenaires institutionnels et financement

Le programme compte plusieurs partenaires institutionnels et est soutenu par l'UNATU (*Ugandan National Teachers' Union*) et le CEFORD (*Community Empowerment for Rural Development*). Les principales activités ont été financées par Kyagalanyi Coffee, l'UNATU et le CEFORD.

### Objectifs et approche

Le programme CLFZ dans le Nil occidental **vise à lutter contre le travail des enfants** en combinant une approche territoriale intégrée et une approche

prenant en compte la chaîne d'approvisionnement. Rainforest Alliance et Hivos affirment que l'adoption d'une telle approche est nécessaire lorsque le problème dépasse la communauté elle-même<sup>32</sup>. Le programme s'est concentré sur l'implication de l'ensemble de la communauté et **s'est attaqué simultanément à certaines causes profondes du travail des enfants** : 1) la pauvreté<sup>33</sup> et l'accès au marché, 2) les normes et pratiques communautaires, 3) les politiques et la gouvernance, 4) les systèmes éducatifs<sup>34</sup>. Une approche prenant en compte la chaîne d'approvisionnement a été intégrée car l'accent a été mis sur les ménages producteurs de café. Après la fin de la première phase du programme CLFZ dans le Nil occidental en 2017, une évaluation a indiqué que le programme était efficace pour l'éradication du travail des enfants, mais a soulevé des inquiétudes quant aux coûts élevés de mise en œuvre<sup>35</sup>. Par conséquent, lorsque l'organisation Rainforest Alliance a piloté la deuxième phase en 2017, elle a créé quatre zones avec différents degrés d'intensité d'intervention (intensité forte, intensité relativement forte, intensité modérée et intensité faible), afin d'améliorer le rapport coût-efficacité<sup>36</sup>. Ce classement illustre ainsi le passage progressif d'une approche paysagère complète vers une approche qui se concentre uniquement sur le développement des revenus des membres de la chaîne d'approvisionnement. Alors que dans les zones à forte intensité, tous les ménages font l'objet d'une intervention sur l'ensemble des causes profondes, les zones à faible intensité n'interviennent que sur la pauvreté et l'accès au marché pour les ménages de la chaîne

<sup>32</sup> P. Gitta le 26 juin 2023 R. Nakabuga le 24 mai 2023, et A. de Kort, le 26 juin 2023, communication personnelle

<sup>33</sup> *Poverty in its multidimensional form, rather than just monetary* (Aidenvironment (2022)).

<sup>34</sup> Newsom, D., Moore, K. et Kessler, J.J. (2021). *The Cost Effectiveness of Three Approaches to Eliminating Child Labor in*

*the Ugandan Coffee Sector*. Extrait de :

<https://aidenvironment.org/wp-content/uploads/2021/06/eliminating-child-labor-uganda.pdf>

<sup>35</sup> Aidenvironment. (2021).

<sup>36</sup> Aidenvironment (2021).

d'approvisionnement (c'est-à-dire les ménages membres de Kyagalanyi).

### **Gestion du programme**

Les activités à l'échelle communautaire représentaient un aspect essentiel de l'approche CLFZ mise en œuvre dans le Nil occidental. Des comités sur le travail des enfants ont été mis en place au niveau communautaire avec des personnes représentant leur communauté (par exemple, des dirigeant·e·s communautaires, des enseignant·e·s ou des parents). Ces comités ont assuré la responsabilité et la redevabilité au niveau local grâce aux activités suivantes : ils ont établi des règlements qui ont servi d'organe de régulation du travail des enfants ; ils ont mobilisé les communautés sur les questions liées au travail des enfants et les ont sensibilisées à ces questions ; ils ont fourni des conseils aux enfants et aux parents exposés au travail des enfants ; ils ont partagé les meilleures pratiques ; ils ont collaboré avec les dirigeant·e·s communautaires pour remédier au travail des enfants ; et ils ont signalé les cas de travail des enfants aux autorités locales.

En outre, le programme a signé un protocole d'accord avec le gouvernement local, qui a institutionnalisé certains aspects du programme dans ses cadres. Le secteur privé (c'est-à-dire Kyagalanyi Coffee) a joué un rôle de facilitateur et de bailleur de fonds, en aidant les producteurs et les productrices à se former et à accéder au marché. Compte tenu des difficultés liées à l'identification des cas (potentiels) de travail des enfants, le programme a ajouté une structure permettant d'identifier les cas de travail des enfants avec l'aide des écoles. Les enfants ont été placés dans des sous-groupes et on leur a demandé de signaler à leurs enseignant·e·s l'absence d'un membre de leur groupe à l'école. Les enseignant·e·s ont ensuite assuré le suivi de l'absence et se sont assuré·e·s que l'enfant n'était pas absent en raison d'activités professionnelles.

### **Cadre temporel**

Le programme CLFZ dans le Nil occidental se compose de deux phases, la première allant de 2014 à 2017, et la deuxième de 2017 à 2020. Les zones à forte intensité font l'objet d'interventions

depuis la première phase, tandis que les zones à intensité modérée et faible ont commencé à faire l'objet d'interventions en 2017.

### **Suivi et évaluation**

Rainforest Alliance a suivi les communautés en collectant des données par l'intermédiaire d'enquêtes sur la prévalence du travail des enfants, le revenu des ménages, les normes et pratiques et la fréquentation scolaire, ventilées par sexe et catégorie d'âge de l'enfant et liées aux différentes activités par zone<sup>37</sup>. Par ailleurs, des sondages ont été distribués aux enseignants au niveau des écoles, afin d'évaluer les résultats des élèves et leur capacité à identifier et à traiter les cas de travail des enfants. Enfin, des enquêtes communautaires et des discussions de groupe ont été organisées pour évaluer les performances des comités de protection contre le travail des enfants et des AVEC<sup>38</sup>. Les indicateurs suivis diffèrent cependant d'une zone à l'autre, car chaque zone met en place des interventions différentes, ce qui rend difficile l'obtention de résultats uniformes.

### **Données probantes relatives à l'efficacité du programme**

Les résultats du programme ont été mesurés au moyen d'une évaluation externe, comparant la situation en 2018 et deux ans plus tard, en 2020.

Cette évaluation comprenait une analyse comparative des trois zones d'intensité et a révélé que le travail des enfants avait diminué dans toutes les zones entre les évaluations de base et les évaluations finales, les niveaux de prévalence les plus bas étant enregistrés dans les zones où les activités les plus intenses avaient eu lieu<sup>39</sup>. Les évaluateurs considèrent que les résultats obtenus dans les zones à forte intensité sont plus durables que ceux obtenus dans les zones à intensité modérée et faible.

Même si ces résultats sont encourageants, l'évaluation comportait plusieurs limites, qui affectent la robustesse et la validité de ces résultats. Premièrement, en l'absence de groupe témoin, il est difficile d'attribuer la diminution du travail des enfants au programme lui-même ; deuxièmement, l'évaluation « de base » a été réalisée après le début du projet ; et troisièmement,

<sup>37</sup> Aidenvironment (2021) ; Rainforest Alliance & Aidenvironment (2021)

<sup>38</sup> Aidenvironnement (2021)

<sup>39</sup> Aidenvironment (2021) ; Rainforest Alliance & Aidenvironment (2021)

en raison d'un certain débordement entre les zones du projet, il est difficile de déterminer avec précision l'ampleur des changements observés.

## Étude de cas n° 5 : Projet pilote de zones libres de tout travail d'enfant, Ghana

Localisation	Produit de base	Partenaires	Cadre temporel
Région d'Ashanti : District d'Atwima Mponua, Région du Nord-Ouest : District de Bibiani-Anhwaso-Bekwai, Ghana		Gouvernement du Ghana, ministère de l'emploi et du travail Action against Child Exploitation (ACE) Agence japonaise de coopération internationale (JICA)	2018-2021

### Vue d'ensemble

Le gouvernement ghanéen investit largement dans les efforts visant à éradiquer toutes les formes de travail des enfants d'ici 2025 à travers la phase 2 de son plan d'action national (PAN II) en créant des « zones libres de tout travail d'enfant – CLFZ », à l'instar du programme mis en œuvre en Ouganda<sup>40</sup>. Le gouvernement et différents partenaires de développement ont élaboré un cadre et des lignes directrices pratiques à intégrer dans les programmes de développement au Ghana, en adoptant une approche territoriale intégrée<sup>41</sup>. Ce cadre est conçu pour tirer parti des efforts nationaux existants et les fusionner afin de sortir les enfants du travail et de les (ré)intégrer dans le système scolaire formel à temps plein. Au moment de la rédaction de ce document, les lignes directrices pratiques pour les zones libres de tout travail d'enfant sont mises à l'essai dans les régions cacaoyères.

### Partenaires institutionnels et financement

Le cadre CLFZ est une initiative nationale du gouvernement ghanéen, plus précisément du ministère de l'emploi et des relations de travail, en collaboration avec Action against Child Exploitation (ACE) et Deloitte Japan pour formuler les protocoles et les lignes directrices en matière de zones libres de tout travail d'enfant<sup>42</sup>. En outre, l'Organisation internationale du travail (OIT), le syndicat « Ghana Agriculture Workers' Union » et l'agence « Child Research and Development Agency » ont apporté leur expérience et leurs connaissances techniques en matière de lutte contre le travail des enfants dans les secteurs de

l'exploitation minière, de la pêche et de la production de cacao, afin d'élaborer des lignes directrices pratiques. Plusieurs entreprises privées du secteur cacaoyer, d'importants partenaires de développement et des institutions gouvernementales ont également été consultés et ont coopéré à l'élaboration des lignes directrices. L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a joué un rôle crucial dans la mise en œuvre des lignes directrices en élaborant l'enquête de collecte de données sur le travail des enfants et en soutenant les activités pilotes des zones libres de tout travail d'enfant, en mettant l'accent sur les régions cacaoyères au Ghana<sup>43</sup>.

### Objectifs et approche

L'approche CLFZ au Ghana vise à mobiliser des ressources dans une zone spécifique, à favoriser la collaboration intersectorielle entre les parties prenantes afin de promouvoir des pratiques de production durables sur les plans économique, social et environnemental, dans le but d'obtenir le statut de « zone libre de tout travail d'enfant ». Pour faire face à la complexité du travail des enfants, le cadre CLFZ du Ghana se concentre sur quatre objectifs différents qui sont considérés comme essentiels pour l'élimination du travail des enfants et la création durable de zones libres de tout travail d'enfants :

- Identifier, créer et maintenir les conditions nécessaires à l'élimination de toutes les formes de travail des enfants dans une zone géographique donnée.
- Fournir un ensemble commun de normes pour la création de CLFZ et mesurer l'impact de ces

<sup>40</sup> OIT. (2022). *Establishing Child Labour Free Zones (CLFZs) in Ghana: Protocols and Guidelines*. Extrait de : <https://www.5thchildlabourconf.org/sites/default/files/2022-05/Child-Labour-Free-Zone-Final-Document-pdf-2.pdf>

<sup>41</sup> OIT (2022)

<sup>42</sup> JICA, ACE, IC Net Limited. (2022). *Data Collection Survey on Child Labour and Support for Child Labour Free Zone Pilot Activities with a Focus on the Cocoa Region in the Republic of Ghana*. Rapport final ; OIT (2022)

<sup>43</sup> JICA & ACE (2022)

interventions par les services gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de l'élimination du travail des enfants au Ghana.

- Protéger et faire sortir tous les enfants âgés de cinq à dix-sept ans de toutes les formes de travail des enfants.
- Éliminer, en les réduisant à des niveaux insignifiants, toutes les formes de travail des enfants dans une localité donnée au cours d'une période déterminée, et dans l'ensemble du pays dans un avenir proche.

Le cadre CLFZ encourage les programmes à créer des structures qui facilitent la collaboration entre les différents échelons de la société, de l'échelon local à l'échelon national, afin d'aborder des questions qui dépassent l'influence des communautés, telles que les infrastructures et les systèmes de soins de santé<sup>44</sup>. La classification d'une région comme « libre de tout travail d'enfant » signifie qu'il existe un mécanisme efficace pour traiter et résoudre les cas de travail des enfants. Les normes spécifiques de cette classification comprennent la reconnaissance du travail des enfants comme une violation des droits humains, la mise en place de mesures visant à protéger les enfants contre le travail des enfants, la garantie de l'assiduité scolaire des enfants en âge d'être scolarisés, le respect des lois et des politiques, le respect des droits des enfants et l'investissement dans le bien-être des enfants, y compris dans l'éducation et les soins de santé.

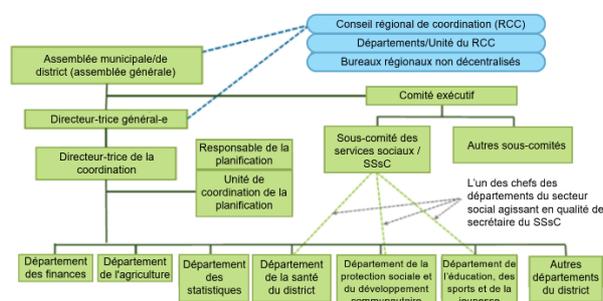
### Gestion du programme

La gestion des CLFZ repose sur les autorités publiques locales. Les entités locales, qu'on appelle assemblées municipales, métropolitaines et de district, reçoivent le soutien des conseils de coordination régionaux pour gérer les initiatives de la CLFZ. Ces acteurs régionaux ont une double fonction, puisqu'ils communiquent les besoins locaux vers le haut, tout en aidant les parties prenantes locales dans leurs efforts. Les assemblées municipales, métropolitaines et de district sont en première ligne de la mise en œuvre des CLFZ et sont responsables des décisions relatives aux initiatives en matière de protection de l'enfance. Elles gèrent divers comités axés sur la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques, le travail des enfants et l'inspection du

travail, la protection sociale et la mobilisation des ressources, le plaidoyer et la communication. En outre, elles supervisent la prestation de services sociaux, tels que la santé et l'éducation<sup>45</sup>. La figure 5 donne un aperçu de la structure de gouvernance des CLFZ au Ghana.

Au niveau de la communauté, des représentant-e-s sont choisi-e-s pour former un Comité de protection de l'enfant (CPE). Les CPE font déjà partie du Système de suivi du travail des enfants au Ghana (GCLMS), qui est intégré dans le cadre CLFZ. Les CPE sont chargés d'élaborer et d'appliquer des règlements concernant le travail des enfants au sein de leur communauté. Ils jouent également un rôle essentiel dans l'élaboration du plan d'action communautaire, qui constitue un guide complet pour les communautés qui souhaitent devenir des CLFZ. Ce plan englobe des initiatives visant à améliorer les infrastructures, à renforcer les établissements scolaires, à adopter des règlements et à créer des plans de remédiation afin de sortir les enfants du travail et de les intégrer dans le système scolaire à temps plein. En outre, les CPE tiennent des registres communautaires qui permettent de contrôler et de suivre le niveau d'éducation des enfants et leur implication dans le travail des enfants grâce à la collecte de données auprès des ménages. Ils facilitent également la mise en œuvre du plan d'action communautaire et plaident en faveur du soutien du gouvernement dans la prestation de services sociaux essentiels, en collaboration avec les dirigeant-e-s au niveau communautaire<sup>46</sup>.

Figure 5. Structure de gouvernance des CLFZ<sup>47</sup>



<sup>44</sup> T. Shiroki le 14 juin 2023, communication personnelle

<sup>45</sup> OIT (2022), JICA et autres (2022)

<sup>46</sup> OIT (2022), JICA et autres (2022)

<sup>47</sup> JICA et autres (2022)

### **Cadre temporel**

Action against Child Exploitation a collaboré à l'élaboration des lignes directrices des CLFZ de 2018 à 2020, avec l'assistance technique et financière de Deloitte Japan. De 2020 à 2022, la JICA a mis en œuvre des activités pilotes dans 21 communautés pour mettre à l'essai l'utilisation des lignes directrices afin de soutenir le renforcement de l'initiative gouvernementale de lutte contre le travail des enfants.

### **Suivi et évaluation**

Le ministère ghanéen de l'emploi et des relations professionnelles a mis au point un outil permettant d'évaluer les zones, de classer leur statut actuel et de déterminer ce que la « zone » devrait faire pour obtenir le statut de « zone libre de tout travail d'enfants ». Un système de notation est utilisé pour classer les zones sur la base de huit indicateurs de base, avec un ou deux sous-indicateurs pour chacun d'entre eux. Les indicateurs sont liés à la sensibilisation de la communauté au travail des enfants, aux institutions communautaires et de district, aux systèmes en place pour contrôler le travail des enfants et y remédier, à l'accès à une éducation de qualité et à la prévalence du travail des enfants. Les données sont collectées au niveau des ménages et des communautés, ainsi que dans les écoles. Le système de notation

permet d'allouer des fonds aux zones qui en ont le plus besoin et de mesurer les progrès accomplis.

### **Données probantes relatives à l'efficacité du programme**

Bien que les données collectées en 2020 par Action against Child Exploitation aient montré que les régions d'Ashanti et du Nord-Ouest avaient progressé vers l'obtention du statut de « zone libre de tout travail d'enfant », les résultats ne fournissent aucune preuve de l'impact du projet pilote sur la réduction du travail des enfants.

L'évaluation a montré que la compréhension du travail des enfants s'était améliorée et que certains parents avaient cessé de faire travailler leurs enfants<sup>48</sup>. Des CPE ont été créés dans toutes les communautés pilotes et les enfants ont été (ré)inscrits à l'école.

Cependant, l'évaluation a révélé que les communautés les plus performantes devaient leurs résultats non seulement aux activités pilotes de la CLFZ, mais également au soutien supplémentaire apporté par des initiatives externes axées sur le développement durable<sup>49</sup>. Les évaluateurs décrivent également un manque de coordination avec les autres parties prenantes présentes, y compris les ONG et les entreprises privées actives dans la région, ce qui entraîne des incohérences et des chevauchements, entre autres problèmes<sup>50</sup>.

---

<sup>48</sup> JICA et autres (2022)

<sup>49</sup> JICA et autres (2022)

<sup>50</sup> JICA et autres (2022)

## Étude de cas n° 6 : « Work : No Child's Business » (WNCB), Côte d'Ivoire

Localisation	Produit de base	Partenaires	Cadre temporel
Bass-Sassandra, Nawa, Côte d'Ivoire		UNICEF SYNADEEPCI ANADER	2019 - 2024

### Vue d'ensemble

Le Programme « Work : No Child's Business » (WNCB) est une alliance composée de Save the Children Netherlands, d'UNICEF Pays-Bas et de la Stop Child Labour Coalition<sup>51</sup>, coordonnée au niveau mondial par Hivos. L'alliance travaille en étroite collaboration avec les organisations partenaires et les bureaux nationaux dans les pays où les projets du Programme WNCB sont mis en œuvre : Côte d'Ivoire, Jordanie, Mali, Ouganda et Vietnam. L'objectif principal du Programme WNCB est de « veiller à ce que les enfants et les jeunes soient protégés contre le travail et jouissent de leurs droits à une éducation de qualité et à un travail décent (par la suite) ». <sup>52</sup>

### Partenaires institutionnels et financement

L'UNICEF est l'entité principale chargée de la mise en œuvre du Programme WNCB en Côte d'Ivoire, avec le soutien de Save the Children. Les principaux partenaires locaux chargés de la mise en œuvre sont le Syndicat national des enseignants d'éducation permanente (SYNADEEPCI) et l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER). Le SYNADEEPCI est responsable de l'environnement scolaire et travaille avec les enseignant-e-s, les parents et les élèves. L'ANADER est responsable de la mise en œuvre de divers éléments du programme, notamment les transferts d'argent et la formation aux activités génératrices de revenus (AGR). Le Programme WNCB vise à soutenir la mise en œuvre du plan d'action national ivoirien pour l'élimination du travail des enfants, en étroite collaboration avec les entités nationales. Le programme est financé par le

ministère néerlandais des affaires étrangères, avec un budget total de 4 millions d'euros<sup>53</sup>.

### Objectifs et approche

Le Programme WNCB applique une approche territoriale intégrée, en mettant l'accent sur l'appropriation au niveau communautaire, à travers quatre approches<sup>54</sup> :

- Approche stratégique 1 : Les enfants sont responsabilisés et bénéficient d'un meilleur accès à une éducation formelle (de qualité), à une scolarité de transition ou passerelle, ainsi qu'à l'emploi des jeunes dans un environnement familial et communautaire favorable (niveau local).
- Approche stratégique 2 : Les gouvernements appliquent les lois pertinentes fondées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur le **travail des enfants**, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale (niveaux régional et national).
- Approche stratégique 3 : Le secteur privé assume l'entière responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants (niveaux régional et national).
- Approche stratégique 4 : L'UE, le gouvernement néerlandais et les organisations internationales/multilatérales soutiennent l'élimination du travail des enfants et remplissent leur obligation de protection en établissant et en renforçant les politiques et les lois en matière de diligence raisonnable (niveau international).

<sup>51</sup> Une coalition de l'Algemene Onderwijsbond (AOB), Mondiaal FNV, Hivos, et du Comité indien des Pays-Bas : <https://stopchildlabour.org/partners/stop-child-labour-coalition/>

<sup>52</sup> WNCB (2022). Rapport annuel 2022. *Increase synergy in tackling child labour.*

<sup>53</sup> WNCB (2022)

<sup>54</sup> WNCB (2022)

## Gestion du programme

L'UNICEF est le principal responsable de la mise en œuvre et de la coordination du Programme WNCB en Côte d'Ivoire. L'organisation coordonne les efforts des partenaires de mise en œuvre (ANADER, SYNADEEPCI<sup>55</sup> et Save the Children) au niveau régional. Au niveau national, elle assure la coordination avec les parties prenantes publiques pour veiller à ce que les activités et les interventions du Programme WNCB soient conformes aux politiques et stratégies nationales en matière de travail des enfants. La coordination avec les acteurs du secteur privé a lieu aux niveaux international, national et régional, et également au travers de plateformes existantes telles que le Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS) et la Fondation ICI ou dans le cadre de dialogues politiques soutenus par les partenaires stratégiques du gouvernement dans le secteur du cacao, tels que l'UE (Initiative pour un cacao durable) et les États-Unis (processus CLCCG)<sup>56</sup>.

La Stratégie nationale pour un cacao durable, élaborée en 2020 par le gouvernement ivoirien, fait du travail des enfants l'un des trois principaux domaines d'intervention. Elle offre également un cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers et le secteur privé. La coordination et la consultation régionales sont assurées par la mise en place de Plateformes sur le travail des enfants qui rassemblent toutes les parties prenantes concernées par le travail des enfants, y compris les coopératives cacaoyères. Les CLP sont établis au niveau de la préfecture ou de la sous-préfecture. Les communautés locales sont impliquées par l'intermédiaire de comités de protection de l'enfance. Ces comités sont officialisés par un décret institutionnel qui leur confère un mandat officiel pour identifier et contrôler les cas de travail des enfants et les signaler aux autorités publiques<sup>57</sup>.

<sup>55</sup> Conseil agricole et conseil de l'éducation XX en Côte d'Ivoire

<sup>56</sup> Hivos (s.d.). Travail : No Child's Business, Côte d'Ivoire. Description du projet.

<sup>57</sup> Hivos (n.d.)

<sup>58</sup> Le titre français du projet est « Ensemble pour agir sur les causes profondes du travail des enfants dans la Nawa ».

## Cadre temporel

Le Programme WNCB a commencé en juillet 2019 et devrait se terminer en juin 2024. Un suivi du projet en Côte d'Ivoire, appelé ENACTE<sup>58</sup>, est déjà mis en œuvre par l'UNICEF, l'OIT et l'OIM et a débuté en 2022.

## Suivi et évaluation

Une stratégie de « collecte des résultats »<sup>59</sup> est utilisée pour identifier les résultats et déterminer s'ils peuvent être attribués au programme. La Figure 6 présente une vue d'ensemble des indicateurs utilisés pour la collecte des résultats dans le cadre du Programme WNCB. Ceux-ci sont classés selon l'approche suivie dans le cadre du programme.

Figure 6 : Indicateurs dans le Programme WNCB

Approche suivie	Indicateur
Droits de l'enfant et éducation de qualité	Sensibiliser les communautés aux droits et à la protection des enfants et les aider à s'organiser pour remédier aux vulnérabilités des enfants.
	Améliorer la situation financière des familles les plus vulnérables.
	Améliorer l'accès à une éducation de qualité.
Politiques gouvernementales	Renforcer les systèmes et les structures de protection de l'enfance pour favoriser l'orientation des enfants.
	Contribuer à l'amélioration des cadres juridiques et politiques pour lutter contre le travail des enfants et le prévenir
Responsabilité du secteur privé	Contribuer à la mise en place de structures administratives locales et mettre en place les ressources nécessaires à la mise en œuvre de services, de systèmes et de politiques pertinents au niveau local.
	La transparence de la chaîne d'approvisionnement sensibilise le secteur privé et l'incite à agir.
	Inciter le secteur privé local à mettre en œuvre des mesures de protection de l'enfance dans sa chaîne d'approvisionnement au travers de formations et de conseils.

<sup>59</sup> Dans le cadre d'une approche de « collecte des résultats », des données probantes sont recueillies sur ce qui a changé et ensuite, en faisant le chemin inverse, le chercheur détermine si et comment l'intervention a contribué à ces changements. Pour plus de détails sur la méthodologie, voir par exemple <https://www.betterevaluation.org/methods-approaches/approaches/outcome-harvesting>

Ensemble du programme	Le Programme WNCB intègre une stratégie transversale d'égalité des sexes et d'intégration de la dimension de genre.
	Mise en œuvre d'un système MEAL/SERA
	Des partenaires pour collaborer au développement d'une recherche pertinente.

**Données relatives à l'efficacité du programme**

Aucune donnée probante quantitative de l'impact de ce projet sur le travail des enfants n'est

disponible à ce jour, étant donné que le projet de WNCB est toujours en cours de mise en œuvre.

Les résultats de la collecte des résultats montrent que les interventions ont permis d'augmenter le revenu des ménages, d'améliorer l'accès à l'éducation et de renforcer la capacité des acteurs du secteur public à lutter efficacement contre le travail des enfants. Le projet a également contribué à la (ré)inscription de plus de 800 enfants non scolarisés dans une vingtaine de villages de la région de Nawa.

# Synthèse, conclusion et recommandations

---

## Synthèse des résultats

Cette section résume les résultats des six études de cas. Nous examinons ici les étapes et les paramètres d'un programme paysager :

- Réunir les parties prenantes
- Mécanisme de financement
- Mécanismes de coordination et de gouvernance
- Approche stratégique et choix des interventions
- Horizon temporel et pérennité des interventions
- Mesurer les effets sur le travail des enfants

Pour chacun de ces éléments, nous donnons des exemples tirés des six études de cas, soulignons les bonnes pratiques qui se sont dégagées et les principaux défis auxquels il faut s'attendre.

### Réunir les parties prenantes

Les approches paysagères dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants partent du principe qu'une action conjointe de la part d'un large éventail de parties prenantes est nécessaire à différents niveaux de la société pour parvenir à une réduction durable du travail des enfants. Au cours des entretiens, les informateurs clés ont souligné qu'il était **important** d'inclure un grand nombre de parties prenantes dès la première phase de planification **pour les raisons suivantes** :

- Une cartographie complète des parties prenantes au cours de la phase de planification constitue la première étape vers la mise en place de **structures de gouvernance efficaces**<sup>60</sup>.
- Pour parvenir à un changement durable, le programme doit s'assurer qu'**aucune partie prenante n'est laissée de côté**, car cela peut saper les efforts visant à changer les attitudes à l'égard du travail des enfants au sein des communautés locales ; les parties prenantes exclues peuvent perpétuer l'acceptation du travail des enfants.
- L'inclusion des parties prenantes intersectorielles est nécessaire pour veiller à ce que le travail des enfants ne soit **pas déplacé d'un secteur à l'autre**<sup>61</sup>.
- La consultation des parties prenantes à tous les niveaux lors de la phase de planification garantit **la pertinence du programme dans le contexte local** (comme le montre le cas d'ISLA Cavally). Les communautés locales doivent participer à la planification des activités dès le début, car elles constituent le lien le plus étroit avec les causes socio-économiques, culturelles et comportementales du travail des enfants, et les chercheurs non locaux dépendent essentiellement des informations partagées par ces communautés<sup>62</sup>.
- L'inclusion d'un large éventail de parties prenantes contribue à créer une **appropriation locale**, élément essentiel pour garantir l'adoption des activités du programme et leur viabilité à long terme<sup>63</sup>.

De nombreuses zones rurales adhèrent à des systèmes d'autorité, des normes, des valeurs et des pratiques traditionnels. Une cartographie complète des parties prenantes doit inclure ces systèmes traditionnels et leurs représentant-e-s. La participation des autorités traditionnelles peut être une condition préalable pour que les communautés respectent le programme et son système de gouvernance.

Dans les exemples de cas que nous avons étudiés, les approches suivantes ont été adoptées en vue d'une **cartographie inclusive et efficace des parties prenantes** :

---

<sup>60</sup> Proforest (2023) ; V. Awotwe-Pratt et B. Annan le 24 juillet 2023, communication personnelle ; JICA (2022) ; Aidenvironment (2021)

<sup>61</sup> P. Gitta le 26 juin 2023, R. Nakabuga le 24 mai 2023 et A. de Kort le 26 juin 2023, communication personnelle ; A. Asamoah le 19 juin 2023 ; J. Asante le 6 juillet 2023, communication personnelle ; WNCB (2022)

<sup>62</sup> V. Awotwe-Pratt et B. Annan le 24 juillet 2023, communication personnelle ; Aidenvironment (2021) ; JICA (2022) ; Schouten et autres (2023) ; A. de Kort, le 26 juin 2023, communication personnelle

<sup>63</sup> Schouten et autres (2023)

- Pour le projet d'Asunafo Asutifi, Proforest a utilisé une **matrice des parties prenantes** qui a permis d'identifier les intérêts de chaque groupe de parties prenantes et de mesurer leur influence dans la région<sup>64</sup>.
- Dans le cadre du projet pilote CLFZ au Ghana, la JICA a envoyé des **enquêtes aux acteurs** des zones cibles qui mettent en œuvre des interventions pour lutter contre le travail des enfants, en identifiant pour chaque acteur son domaine d'activité ; cela leur a permis de voir comment différentes initiatives pouvaient être regroupées pour atteindre le même objectif, en tirant parti des qualités de chacune<sup>65</sup>.
- En Ouganda, le programme Stop Child Labour a abordé le problème en posant la question suivante :  
« **Quelles sont les personnes et les institutions qui influencent la vie des enfants ici ?** »<sup>66</sup>

Une fois qu'une cartographie complète de toutes les parties prenantes a été réalisée, l'étape suivante consiste à convoquer toutes les parties prenantes et à entamer un dialogue en vue de parvenir à des accords sur l'approche du programme et l'action commune. Il est essentiel de **réunir les parties prenantes** autour d'une vision commune du programme et de jeter les bases de toutes les étapes suivantes. Les études de cas révèlent qu'il s'agit d'un processus intensif qui peut prendre beaucoup de temps et de ressources. Les bonnes pratiques suivantes ont été identifiées pour réunir les parties prenantes :

- **Le fait de réunir les parties prenantes sous la coordination d'un programme unique et de permettre aux différentes initiatives de tirer parti de leurs contributions respectives** peut permettre d'éviter les approches fragmentées et la lassitude à l'égard des interventions. Ce n'est que lorsque certaines interventions sont absentes que celles-ci peuvent être mises en place sur des bases entièrement nouvelles. La coordination peut être assurée par des plateformes multipartites ou par la création d'un conseil composé de représentant·e·s de différentes initiatives. C'est ce qui s'est fait à Asunafo Asutifi et dans le projet pilote CLFZ au Ghana. Asunafo Asutifi a combiné deux initiatives existantes, à savoir, le système de suivi des enfants et les activités de lutte contre la pauvreté, créant ainsi un effet positif pour les deux. Dans le projet pilote CLFZ au Ghana, les lignes directrices exigent que les initiatives analysent le paysage et utilisent en priorité les initiatives existantes. Ce processus doit toutefois être mené de manière adéquate, afin d'en maximiser l'efficacité et d'éviter d'exclure des parties prenantes importantes. L'évaluation du programme CLFZ par la JICA a montré que les communautés les plus performantes bénéficiaient du soutien de différentes initiatives, ce qui prouve que la collaboration entre les parties prenantes est possible et efficace<sup>67</sup>.
- **La création d'un consortium où les concurrents du secteur privé peuvent être placés dans un espace préconcurrentiel** est essentielle, car de nombreuses entités du secteur privé sont concurrentes par nature<sup>68</sup>. Un consortium peut donc leur permettre de collaborer légalement sur des questions importantes liées au travail des enfants. Ceci est également important lorsque le travail des enfants concerne différents secteurs économiques présents dans la même région, comme dans le cas d'ISLA Cavally, où IDH s'est concentré sur l'inclusion des acteurs du secteur privé de différentes chaînes de valeur, y compris le café, le bois, le cacao, et d'autres<sup>69</sup>.
- Il est essentiel d'**avoir un coordonnateur neutre entre les organisations publiques et privées** et sans intérêts économiques ou politiques dans la région, car la diversité des groupes de parties prenantes peut entraîner des déséquilibres de pouvoir et de la méfiance<sup>70</sup>. La neutralité du coordonnateur est importante pour créer la confiance entre les différentes parties prenantes, des conditions de concurrence équitables et un environnement préconcurrentiel (dans lequel les parties prenantes privées peuvent collaborer)<sup>71</sup>. Les acteurs privés et gouvernementaux ne sont souvent pas bien placés pour être des coordonnateurs neutres

---

<sup>64</sup> Proforest (2023).

<sup>65</sup> JICA (2022)

<sup>66</sup> Stop Child Labour. (2015). 5 x 5 Stepping Stones for Creating Child Labour Free Zones. ISBN : 978-90-70435-13-4. Extrait de : [https://www.stopkinderarbeid.nl/assets/Creating\\_Child\\_Labour\\_Free\\_Zones.pdf](https://www.stopkinderarbeid.nl/assets/Creating_Child_Labour_Free_Zones.pdf)

<sup>67</sup> JICA (2022)

<sup>68</sup> R. Asare le 31 mai 2023, communication personnelle ; V. Awotwe-Pratt et B. Annan le 24 juillet 2023, communication personnelle ; Schouten et autres. (2023)

<sup>69</sup> Schouten et autres. (2023)

<sup>70</sup> V. Awotwe-Pratt et B. Annan le 24 juillet 2023 ; NCRC (2020)

<sup>71</sup> NCRC (2020)

en raison de déséquilibres de pouvoir vis-à-vis d'autres acteurs, tels que les producteurs et les productrices (ces derniers peuvent par exemple hésiter à s'élever contre les entreprises privées qui achètent leur cacao). Par conséquent, dans cinq études de cas sur six, l'organisation coordonnatrice principale était une ONG ou une organisation internationale (par exemple, l'UNICEF ou IDH). L'exception est le Programme CLFZ au Ghana dans lequel le gouvernement ghanéen joue un rôle important. Le processus consistant à réunir les différentes parties peut être facilité si l'entité coordonnatrice principale dispose déjà d'un réseau de collaboration et d'une expérience dans le domaine<sup>72</sup>.

En conclusion, la convocation de toutes les parties prenantes est souvent un processus de longue haleine, qui nécessite d'importants investissements en temps et en argent<sup>73</sup>. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une démarche essentielle, qui est déterminante pour la performance globale d'un programme<sup>74</sup>.

### **Mécanisme de financement**

La mise en place d'un mécanisme financier indépendant et réactif pour la mise en œuvre d'un programme paysager, conçu pour être pérenne au-delà de la fin du programme, s'est avérée être un défi majeur dans les six études de cas. Les informateurs clés ont indiqué qu'il était difficile d'obtenir des investissements de la part d'acteurs privés<sup>75</sup>.

Les exemples suivants montrent que différents arrangements sont possibles pour la collaboration entre différents investisseurs dans un programme paysager :

- **Des investisseurs différents peuvent financer des activités différentes.** Par exemple, à Kakum, différents investisseurs du secteur privé sont responsables de différentes sous-zones géographiques de l'ensemble du paysage, y compris pour la mise en œuvre des interventions<sup>76</sup>. De même, en Ouganda, une partie du Programme CLFZ est financée par le secteur privé (un fournisseur de café) et une autre partie par les entités chargées de la mise en œuvre, notamment le syndicat des enseignants ougandais (UNATU) et CEFORD (une agence de développement rural), qui investissent chacun dans leurs propres interventions.
- À Asunafo Asutifi, le programme applique un **mécanisme de financement commun, dans le cadre duquel les parties prenantes réalisent des investissements proportionnels à leur capacité financière**<sup>77</sup>. Cependant, toutes les parties prenantes ont une part égale dans la prise de décision concernant l'utilisation des fonds. Les coûts des cinq premières années de mise en œuvre ont été estimés à 55,7 millions de dollars américains, dont près de la moitié est réservée à la création d'un système de gouvernance.
- Dans le Cavally, **IDH a été le premier bailleur de fonds principal, puis s'est engagé dans des structures de cofinancement pour attirer les investissements des acteurs des secteurs privé et public**. On peut citer à titre d'exemple le programme sur le café<sup>78</sup> financé par Olam et IDH en collaboration avec des acteurs locaux dont l'Office ivoirien des parcs et réserves<sup>79</sup> et l'institution de microfinance UNACOOPEC-CI<sup>80</sup>. IDH entend réduire progressivement sa contribution et sa participation dans le programme une fois que la coalition multipartite aura mûri et pourra fonctionner comme une entité indépendante, et est actuellement en train de mettre au point un mécanisme de financement durable.

Dans l'ensemble, la mise en place de **partenariats financiers mixtes public-privé** semble être une bonne pratique : les entreprises privées (d'approvisionnement) contribuent au développement de la région en

---

<sup>72</sup> Stop Child Labour (2015) ; J. Asante le 6 juillet 2023, communication personnelle ; Schouten et autres. (2023) ; Newsom et autres. (2021)

<sup>73</sup> Schouten et autres. (2023) ; Proforest (2023) ;

<sup>74</sup> J. Asante le 6 juillet 2023, communication personnelle. Proforest (2023) ; JICA (2022)

<sup>75</sup> J. Asante le 15 août 2023, communication personnelle

<sup>76</sup> NCRC (2020)

<sup>77</sup> Proforest (2023)

<sup>78</sup> <https://www.idhsustainabletrade.com/news/opening-ceremony-sustainable-forest-management-in-the-cavally-region/>

<sup>79</sup> <https://www.oipr.ci/>

<sup>80</sup> <https://unacoopec.com/>

assumant la responsabilité d'un approvisionnement durable<sup>81</sup>, et les organismes publics assument la responsabilité de la prestation de services sociaux, tels qu'une éducation, des infrastructures et une protection sociale de qualité<sup>82</sup>.

En définitive, la mise en place de mécanismes financiers indépendants et institutionnalisés peut prendre beaucoup de temps et s'avérer difficile.

### **Mécanismes de coordination et de gouvernance**

Des structures de gouvernance et de gestion de programme efficaces représentent l'épine dorsale d'une intervention paysagère réussie, comme l'ont souligné des informateurs clés au cours des entretiens<sup>83</sup>. Ils ont mentionné les caractéristiques suivantes des structures de gouvernance efficaces :

- des structures administratives avec une représentation équitable,
- l'égalité dans le pouvoir de décision,
- une communication suffisante
- la capacité de s'adapter au fil du temps.

En mettant en place un système de gouvernance rigoureux, les besoins locaux peuvent être efficacement transmis vers le haut, tandis que la prise de décision peut être transmise vers le bas. Une communication efficace et fréquente entre les parties prenantes à différents niveaux, y compris entre les organismes du secteur public nationaux, est également essentielle pour assurer la cohérence des politiques et des approches stratégiques. Certaines organisations, comme l'UNICEF, sont en mesure de faire pression pour répondre à des besoins spécifiques dans un domaine donné<sup>84</sup>, tandis que les organismes nationaux, comme les ministères, peuvent avoir le pouvoir de décider des investissements appropriés.

De nombreuses approches paysagères visent à établir des relations avec les organismes publics et à investir dans leurs capacités<sup>85</sup>. Ces organismes sont officiellement responsables de la mise en œuvre et de la coordination des services sociaux et ont pour mandat de mettre en œuvre et d'appliquer les lois. Il s'agit d'institutions permanentes qui constituent donc un pilier essentiel de la pérennité des interventions après la fin du programme.

Toutefois, les informateurs clés ont souligné que la mise en place de structures de gouvernance appropriées peut prendre beaucoup de temps. Selon la World Cocoa Foundation (WCF), il est essentiel de prendre le temps de mettre en place un système de gouvernance, car celui-ci constitue la base du reste du programme, et s'étend même au-delà du programme lui-même<sup>86</sup>. En outre, il peut être difficile de représenter de manière adéquate une grande variété de parties prenantes, souvent issues de vastes zones à prédominance rurale, ayant toutes des besoins et des points de vue différents, et comprenant des individus issus de différents échelons de la société.

- À Asunafo Asutifi (Ghana), **les communautés sont représentées à différents niveaux, jusqu'au conseil d'administration de la zone d'intervention prioritaire (HIA)**, ce qui permet d'assurer une répartition du pouvoir plus équitable avec les acteurs plus importants, tels que les représentants du secteur privé ou le personnel gouvernemental. Les chefs traditionnels jouent également un rôle important dans la structure de gouvernance de la HIA. Au total, il a fallu six ans au programme pour finaliser son système de gouvernance. Bien qu'il s'agisse d'une longue période, les parties prenantes s'accordent à dire qu'elle était nécessaire pour que le programme fonctionne de manière efficace et avec une représentation équilibrée et équitable.

---

<sup>81</sup> Stop Child Labour (2015)

<sup>82</sup> NCRC (2020) ; Proforest (2023) ; Aidenvironment (2021) ; Schouten et autres (2023)

<sup>83</sup> V. Awotwe-Pratt et B. Annan le 24 juillet 2023, et D. Asamoah le 19 juin 2023, communication personnelle

<sup>84</sup> WNCB (2015)

<sup>85</sup> Proforest (2023) ; Aidenvironment (2021) ; WNCB (2022) ; JICA (2022)

<sup>86</sup> V. Awotwe-Pratt et B. Annan le 24 juillet 2023, communication personnelle

Elles estiment également que, comme les paysages et leurs acteurs évoluent invariablement au fil du temps, ce système leur permet de s'adapter à ces changements.

- En Côte d'Ivoire, IDH a mis en place une **coalition multipartite** dans la région du Cavally<sup>87</sup>. Cette coalition est un type de **partenariat public-privé fondé sur un protocole d'accord** qui institutionnalise l'accord en question. Ce programme comprend plusieurs groupes de travail thématiques spécifiques où l'inclusion des parties prenantes est pertinente.
- Dans le cas du Programme CLFZ en Ouganda et de « Work, No Child's Business » (WNCB) en Côte d'Ivoire, Rainforest Alliance et la Stop Child Labour Coalition visent à **institutionnaliser les accords par des règlements** agréés avec les autorités publiques locales<sup>88</sup>. Dans les cas des programmes CLFZ en Ouganda et au Ghana, une région ne peut être déclarée « zone libre de tout travail d'enfant » que si elle dispose d'accords et de lois suffisamment institutionnalisés pour protéger les enfants.

### Définir l'approche stratégique et choisir les interventions

Pour lutter contre le travail des enfants, il faut s'attaquer simultanément à ses différentes causes et tenir compte des liens qui existent entre elles. Les programmes visant à lutter contre le travail des enfants, qu'il s'agisse d'approches paysagères ou non paysagères traditionnelles, doivent intervenir de manière globale et inclure des objectifs qui s'attaquent à de multiples causes profondes afin de parvenir à un changement durable. Par exemple, le programme CLFZ en Ouganda reconnaît quatre causes profondes du travail des enfants : la pauvreté et l'accès au marché, des systèmes éducatifs médiocres, une mauvaise gouvernance et des normes et pratiques communautaires prohibitives<sup>89</sup>. Le programme comprend des objectifs liés à chacune de ces causes, car si chacune d'entre elles est liée au travail des enfants, le fait de les aborder de manière isolée risque de ne pas entraîner de changement durable.

---

*Les types d'interventions mis en place dans les cas examinés étaient les mêmes que ceux qui avaient été mis en place dans d'autres programmes traditionnels non paysagers qui s'attaquent aux causes profondes du travail des enfants. Aucun type d'intervention fondamentalement « nouveau » n'est donc apparu.*

---

Toutes les études de cas comprenaient des interventions à des niveaux multiples - ménage, communauté, régional et national. Les types d'interventions suivants figuraient parmi plusieurs des programmes paysagers examinés :

- **Interventions de réduction de la pauvreté** : soutien à l'augmentation de la productivité des producteurs et productrices pour accroître les revenus agricoles ; soutien à la diversification des revenus ; transferts d'argent liquide ; création d'Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ; soutien aux producteurs et productrices pour l'accès au marché, etc.
- **Interventions pour améliorer l'accès à une éducation de qualité** : fourniture de repas scolaires ; soutien à l'obtention de documents d'identité officiels pour les enfants ; fourniture de kits scolaires ; mise en place de classes passerelles ; formation et soutien continu aux enseignant-e-s ; etc.
- **Interventions pour le renforcement des capacités des acteurs locaux** : transfert de la responsabilité de la gestion du programme et du soutien au renforcement des capacités au conseil régional ; formation des travailleuses et travailleurs sociaux au niveau du district et de la communauté ; mise en place et soutien des comités communautaires de protection de l'enfance, et mise en relation avec les services sociaux du gouvernement à un niveau administratif plus élevé ; etc.
- **Interventions visant à modifier les normes et les valeurs** : activités de sensibilisation destinées aux producteurs et productrices, aux parents et aux enseignants, souvent menées par les comités

---

<sup>87</sup> Schouten et autres (2023)

<sup>88</sup> Aidenvironment (2021) ; WNCB (2022)

<sup>89</sup> Aidenvironnement (2021)

communautaires de protection de l'enfance ; formation des parties prenantes du secteur privé ; organisation d'une « semaine sans travail des enfants » avec une série d'événements visant à souligner les dangers du travail des enfants et l'importance d'une éducation de qualité (CLFZ Ouganda) ; création de règlements au niveau communautaire, les comités de protection de l'enfance veillant à leur application ; soutien à la conception et à la mise en œuvre de politiques visant à prévenir et à lutter contre le travail des enfants ; etc.

Étant donné que les programmes paysagers ciblent tous les ménages de la région, une bonne pratique consiste à **combinaison des interventions à différentes échelles**, en commençant par le ménage, puis en se déplaçant jusqu'au niveau de la communauté, de la région et, enfin, du pays<sup>90</sup>. Dans le programme CLFZ en Ouganda, les interventions sont mises en œuvre au niveau des ménages pour lutter contre la pauvreté, tandis qu'au niveau de la communauté, les interventions se concentrent sur les normes et les valeurs relatives au travail des enfants. En collaboration avec les institutions publiques régionales, l'éducation est encouragée afin de favoriser la fréquentation scolaire et d'améliorer les établissements scolaires et la qualité des enseignants. Au niveau national, les institutions font pression sur le gouvernement pour qu'il réalise des investissements appropriés dans la région<sup>91</sup>.

Certains programmes paysagers comprennent également un **volet d'activités de plaidoyer international et de collecte de fonds auprès de donateurs internationaux**, afin de garantir le financement du programme à plus long terme. Par exemple, la quatrième approche stratégique du Programme WNCB se concentre uniquement sur les acteurs internationaux situés en dehors de la zone d'intervention. L'objectif est de créer des connaissances sur la prévention et l'élimination du travail des enfants parmi les décideurs de haut niveau. Ces activités s'adressent également aux décideurs politiques des pays d'origine, tels que les fonctionnaires des Pays-Bas, de l'UE et des États-Unis, dans le but d'obtenir un soutien (financier) pour le projet. Cette approche a été couronnée de succès dans la mesure où le projet de suivi, ENACTE, est financé par l'UE et le gouvernement suisse. En Côte d'Ivoire également, le programme ISLA d'IDH est mis en place pour attirer de nouveaux investisseurs dans la région. Outre le soutien financier, IDH encourage particulièrement les investissements privés pour mettre en place de nouveaux flux financiers. Au Ghana, le projet pilote CLFZ encourage la collaboration avec les ONG et les entités des Nations Unies pour faire pression en leur nom sur le gouvernement (inter)national afin d'obtenir un soutien financier.

### **Horizon temporel et pérennité des interventions**

Lors de l'application d'une approche paysagère ou territoriale, il est important d'établir des plans sur une longue période. En effet, l'approche paysagère vise à mettre en place une collaboration à long terme entre les parties prenantes grâce à un système de gouvernance institutionnalisé, ce qui peut prendre du **temps**. À Asunafo Asutifi, Proforest a mis sept ans pour achever cette étape<sup>92</sup>. En revanche, le projet pilote CLFZ au Ghana a été achevé en deux ans, y compris la mise en place du système de gouvernance et des interventions. Cependant, les résultats ont montré qu'une analyse plus complète de la région était nécessaire pour améliorer le processus consistant à réunir les parties prenantes concernées. Dans le cas d'ISLA Cavally, il a fallu six ans (de 2016 à 2022) pour identifier et réunir les parties prenantes, se mettre d'accord sur les objectifs, les méthodes et les responsabilités, et enfin parvenir à la signature d'un accord officiel. Pour cette initiative, il a été difficile de réunir les bonnes parties prenantes en même temps ou de recevoir des commentaires sur les plans et les propositions. Selon la World Cocoa Foundation (WCF), il est essentiel de prendre le temps de mettre en place un système de gouvernance, car celui-ci constitue la base du reste du programme, et s'étend même au-delà du programme lui-même<sup>93</sup>. Il est également essentiel d'établir des plans réalistes pour des raisons financières. Si un programme n'est pas planifié de manière réaliste, on court le risque de déboursier les fonds disponibles dans un délai trop court.

De nombreux éléments mentionnés ci-dessus contribuent à la **pérennité des programmes**, tels que les stratégies globales, la prise en compte simultanée de contraintes multiples et la mise en place d'un système de

<sup>90</sup> Proforest (2023) ; Aidenvironment (2021) ; JICA (2022) ; WNCB (2022) ; Schouten et autres (2023)

<sup>91</sup> Aidenvironment (2022) ; WNCB (2022)

<sup>92</sup> Proforest (2023)

<sup>93</sup> V. Awotwe-Pratt et B. Annan le 24 juillet 2023, communication personnelle

gouvernance impliquant les institutions publiques locales. Pour le dernier point, ISLA IDH a élaboré une stratégie de sortie, en veillant à ce que les différentes zones concernées soient en mesure d'agir de manière indépendante en termes de financement, de gouvernance et de conception des interventions.

L'institutionnalisation des accords relatifs au travail des enfants par l'intermédiaire de règlements, dans le but de garantir la redevabilité<sup>94</sup>, constitue un autre élément important.

Le **mise à l'échelle** est toujours considéré comme un défi majeur pour les programmes paysagers et territoriaux. Reproduire ce qui a fonctionné dans de nouvelles zones nécessite du temps et de l'argent supplémentaires. Bien qu'il soit difficile de dire de manière concluante comment la mise à l'échelle devrait se faire, l'approche en cascade appliquée par Rainforest Alliance dans le cas du Nil occidental en Ouganda est intéressante<sup>95</sup>. Une zone à forte intensité avec un maximum d'interventions était entourée de zones bénéficiant de moins d'attention. En autorisant et en encourageant le débordement vers ces zones de moindre intensité - également par des visites de différentes parties prenantes dans la zone à forte intensité - les communautés des zones à faible intensité ont été sensibilisées aux pratiques clés avant de devenir des zones à forte intensité<sup>96</sup>. Cette approche pourrait entraîner une diminution des besoins d'investissements futurs nécessaires pour soutenir le développement de ces zones.

### Mesurer les effets sur le travail des enfants

Une seule des études de cas examinées a révélé un impact sur la réduction du travail des enfants. Il s'agit là d'un défi majeur lorsqu'il s'agit d'évaluer le potentiel des approches paysagères en tant que moyen de prévenir le travail des enfants et de lutter efficacement contre celui-ci. Il est important de comprendre pourquoi la plupart des études de cas examinées n'ont pas eu d'effets sur le travail des enfants et de trouver des moyens d'y remédier dans les futurs projets paysagers.

Pour deux des études de cas (projet Asunafu Asumiti et projet de paysage durable de Kakum au Ghana), le **cadre de suivi et d'évaluation** n'a pas été conçu pour mesurer l'impact du programme sur le travail des enfants. Parmi les études de cas qui ont tenté de mesurer l'impact des projets, trois d'entre elles (le paysage du Cavally et WNCB en Côte d'Ivoire, et le projet pilote CLFZ au Ghana) **en sont à un stade trop précoce de leur mise en œuvre** pour que l'on puisse observer des effets sur le travail des enfants. Cependant, le projet pilote CLFZ au Ghana et le projet WNCB en Côte d'Ivoire ont fait état d'une amélioration des indicateurs liés aux facteurs du travail des enfants, tels que l'augmentation du revenu des ménages, une plus grande sensibilisation au travail des enfants et un meilleur accès à une éducation de qualité.

Le seul projet ayant examiné l'impact sur le travail des enfants et constaté une diminution de sa prévalence est le programme CLFZ dans le Nil occidental. L'évaluation a conclu que le programme n'avait d'effet et ne pourrait être durable que dans la zone de forte intensité où diverses interventions ciblaient de multiples facteurs du travail des enfants (voir section 3.4.7). Cela met en évidence un autre défi lié à l'**intensité variable des activités** dans les projets paysagers. Il peut être très difficile de mettre en œuvre la même intensité d'activités dans l'ensemble d'un paysage, mais il n'est pas non plus réaliste de penser que des activités intenses dans une poignée de communautés seulement entraîneront des changements mesurables dans l'ensemble du paysage.

En outre, malgré les résultats positifs du projet pilote CLFZ au Ghana et du projet CLFZ dans le Nil occidental, ces résultats **n'ont pas pu être attribués** aux programmes seuls en raison de l'absence de groupes témoins ou de données de référence fiables. Cela met en évidence certains des **problèmes de collecte de données** auxquels sont confrontés les programmes paysagers, notamment la gestion d'une population cible d'enfants importante et dispersée sans registre central, le manque de clarté des rôles et des responsabilités des

---

<sup>94</sup> Aidenvironment (2022) ; Schouten et autres (2023) ; JICA (2022) ; Proforest (2023) ; WNCB (2022) ;

<sup>95</sup> Aidenvironnement (2021)

<sup>96</sup> Aidenvironnement (2022)

différents acteurs en matière de collecte de données parmi les multiples acteurs, et la nécessité de disposer de divers outils de collecte de données en raison de la nature intersectorielle des interventions<sup>97</sup>.

L'élaboration d'une **théorie du changement** solide constitue une première étape pour relever certains des défis mentionnés ci-dessus. Cela oblige les parties prenantes à réfléchir à la manière dont le changement doit s'opérer pour atteindre les objectifs souhaités dans l'ensemble du paysage. La théorie du changement constitue la base d'un **cadre de suivi et d'évaluation** efficace, qui devrait être élaboré dès le début du projet, afin de contribuer à identifier les défis dès le départ, éprouver les hypothèses sur la manière dont le changement se produit et alimenter les changements apportés au programme afin que les effets escomptés puissent être atteints. Le **cadre de suivi et d'évaluation** doit garantir la disponibilité de données de base de qualité et identifier les stratégies appropriées pour s'assurer que les changements observés peuvent être attribués au programme, comme l'utilisation de groupes témoins. Les données probantes relatives aux résultats et à l'efficacité du programme sont également essentielles pour que les parties prenantes puissent faire valoir leur contribution aux résultats en matière de paysage<sup>98</sup>.

---

<sup>97</sup> Un atelier sur l'atténuation du travail des enfants dans le cadre des approches paysagères s'est tenu le 14 septembre 2023 à Genève, avec une large participation d'acteurs de la société civile, d'entreprises du secteur privé et d'institutions des Nations Unies.

<sup>98</sup> ISEAL, [03 Landscapes position paper on making effective company claims about contributions to landscape outcomes - Août 2023](#)

## Conclusion

L'étude n'a trouvé que peu de données probantes d'un impact sur le travail des enfants dans les études de cas relatives aux paysages examinées. Pourtant, en théorie, les approches paysagères *ont* le potentiel de lutter contre le travail des enfants. Les interventions réalisées dans le cadre des approches paysagères ne sont pas différentes de celles mises en œuvre, avec succès, dans le cadre d'autres types d'approches - les principales différences étant la diversité des parties prenantes impliquées, l'ambition de combiner plusieurs types d'interventions et de mener des activités à de plus grandes échelles. Il est donc important de comprendre pourquoi les données probantes relatives à l'efficacité des programmes font défaut et de trouver des moyens d'y remédier dans les futurs programmes paysagers.

L'absence de données probantes relative à l'efficacité des programmes s'explique souvent par les **longues périodes** nécessaires pour que les projets paysagers portent leurs fruits. De nombreuses études de cas examinées dans ce rapport sont très récentes ou n'ont commencé à être mises en œuvre sur le terrain que récemment, après une longue phase de mise en place et de coordination. Lorsque seules des activités limitées ont été mises en œuvre, il n'est pas réaliste de s'attendre à un impact observable sur le travail des enfants. C'est le cas du paysage d'Asunafo Asutifi au Ghana, du paysage de Cavally dans le cadre de l'Initiative pour des paysages durables (ISLA) en Côte d'Ivoire, et du programme « Work : No Child's Business » (WNCB) en Côte d'Ivoire.

L'absence de **cadres et de mécanismes de mesure** efficaces représente un autre obstacle important à l'obtention de données probantes en matière d'impact est l'absence de **cadres et de mécanismes de mesure** efficaces. Il est complexe de mesurer les retombées des programmes sur les questions sociales à l'échelle du paysage. La participation de nombreux acteurs et l'intensité variable des différentes activités au sein des paysages peuvent rendre cette tâche particulièrement difficile. Des cadres solides pour la mesure des résultats et de l'impact sont donc nécessaires, tout comme un investissement suffisant dans les ressources humaines, financières et institutionnelles pour y parvenir. De tels efforts ont fait défaut dans la plupart des études de cas examinées dans le cadre de cette étude. Dans certains cas, aucun cadre de suivi et d'évaluation n'a été mis en place (par exemple, le paysage d'Asunafo Asutifi et le projet de paysage durable de Kakum au Ghana), dans d'autres cas, comme il n'y avait pas de base de référence solide ni de groupe témoin, il a été difficile d'attribuer l'impact des interventions uniquement au programme paysager spécifique (par exemple, le projet CLFZ dans le Nil occidental en Ouganda).

Les questions d'**échelle et d'intensité** constituent un troisième défi. Les programmes paysagers offrent la possibilité d'aborder des problèmes dans de vastes zones géographiques, mais l'échelle d'action doit être significative par rapport aux facteurs abordés. Certains facteurs du travail des enfants sont peut-être mieux traités à des échelles plus petites (communauté) ou plus grandes (pays). De même, il peut être très difficile de mettre en œuvre la même intensité d'activités dans l'ensemble d'un paysage, mais il n'est pas non plus réaliste de penser que des activités intenses dans une poignée de communautés seulement entraîneront des changements mesurables dans l'ensemble du paysage. L'étude de cas du projet CLFZ dans le Nil occidental illustre bien ce phénomène, en montrant les résultats les plus prometteurs dans les zones où davantage d'activités ont été menées.

L'élaboration d'une **théorie du changement** solide est essentielle pour relever ces défis, car celle-ci définit la *manière dont* le changement est censé se produire dans un contexte donné. La théorie du changement doit être utilisée pour alimenter la conception des activités du programme, ainsi que le cadre de suivi. Lors de la conception du cadre de suivi, il est important d'adapter ce que nous mesurons et le cadre temporel en fonction de l'échelle et de l'intensité des activités. En outre, les cadres de suivi bien conçus comprennent des résultats intermédiaires qui peuvent être contrôlés dans des délais plus courts, ainsi que des impacts à plus long terme. Si les résultats à court terme ne sont pas observés comme prévu, les activités, leur intensité et les voies de changement attendues peuvent être adaptées en conséquence, afin d'obtenir les effets escomptés à plus long terme.

## Recommandations

Bien que les études de cas analysées n'aient (jusqu'à présent) produit que très peu de données probantes relatives à la réduction du travail des enfants, elles ont permis de tirer des enseignements utiles sur les bonnes pratiques, qui peuvent éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes paysagers visant à lutter contre le travail des enfants.

- **Prévoir des échéances à long terme et investir dans le changement culturel.** Les approches paysagères sont des initiatives sur le long terme et il faut beaucoup de temps pour les mettre en place et encore plus de temps pour obtenir des résultats. Il est essentiel de prévoir le temps et le budget suffisant pour planifier et mettre en œuvre ces approches, afin de modifier durablement les normes, les comportements et les pratiques.
- **Impliquer dès le départ les communautés locales, les acteurs publics locaux, les autorités traditionnelles et les organisations publiques et privées.** Cela permet de garantir la pertinence de la conception du programme par rapport à la zone cible, l'intégration des connaissances locales et la création d'une appropriation et d'une responsabilité locales. L'autonomisation des acteurs publics locaux et le soutien des mandats existants peuvent réduire la dépendance à l'égard de l'aide extérieure.
- **Identifier une partie indépendante et expérimentée, sans intérêt économique ou politique dans la région, pour réunir les parties prenantes et mettre en place la structure de gouvernance.** Une partie neutre est bien placée pour créer un environnement et une structure de gouvernance dans lesquels les différentes parties prenantes peuvent travailler ensemble. La sélection d'une personne de confiance disposant d'un réseau solide, et ce, avant le début du programme, peut faciliter la mobilisation des parties prenantes et les aider à parvenir plus rapidement à un accord.
- **Élaborer une théorie du changement, en impliquant toutes les parties prenantes, afin d'aligner les objectifs et les méthodes, et l'utiliser pour faire le suivi des progrès et de l'impact des interventions.** Dans un premier temps, il est important de comprendre qui fait quoi, où et pour qui. La théorie du changement est un outil utile pour la conception et la gestion des programmes – elle oblige les parties prenantes à réfléchir à la manière dont le changement doit s'opérer pour atteindre les objectifs souhaités à travers l'ensemble du paysage. Les cadres de suivi doivent être étroitement liés à la théorie du changement, afin d'aider les parties prenantes à identifier rapidement les difficultés, à éprouver les hypothèses sur la manière dont le changement se produit et à apporter des ajustements au programme afin que les impacts prévus puissent être obtenus.
- **Investir dans le suivi et l'évaluation pour améliorer les performances et mesurer l'efficacité du programme.** Concevoir un programme en réfléchissant d'emblée à son évaluation présente plusieurs avantages : les données en temps réel sur les performances du programme éclairent les décisions opérationnelles et fournissent des données probantes de l'efficacité du programme à long terme. Il est essentiel de lier le cadre de suivi à la théorie du changement, de s'assurer que des données de base de qualité sont disponibles et d'identifier des stratégies appropriées pour garantir que les changements observés peuvent être attribués au programme, comme le recours à des groupes témoins. Les données probantes relatives aux résultats et à l'efficacité du programme sont également essentielles pour que les parties prenantes puissent faire valoir leur contribution aux résultats en matière de paysage<sup>99</sup>.
- **Mettre en place une structure de gouvernance solide avec une représentation équitable, afin de promouvoir une prise de décision équitable, et institutionnaliser le financement.** Une représentation équilibrée des points de vue et des besoins peut faciliter la prise de décision et promouvoir une communication bidirectionnelle efficace sur les décisions (de haut en bas) et les besoins (de bas en haut). Les systèmes de gouvernance doivent être mis en place de manière à être autosuffisants à moyen et long terme, afin de garantir la poursuite des activités après la fin du programme.
- **Concevoir des ensembles globaux d'interventions pour s'attaquer simultanément aux différentes causes profondes.** Les approches paysagères représentent de bonnes occasions de combiner des

<sup>99</sup> ISEAL, [03 Landscapes position paper on making effective company claims about contributions to landscape outcomes - Août 2023](#)

interventions à plusieurs niveaux (ménage, communauté, régional et national), afin de relever des défis qui vont au-delà des chaînes d'approvisionnement individuelles.

- **Viser des partenariats financiers mixtes public-privé.** La mise en place de mécanismes de financement commun, auxquels contribuent les acteurs publics et privés, garantit la disponibilité des fonds pour la mise en œuvre des activités et favorise le partage des responsabilités en matière de résultats.

# Appendices

## 1. Liste des entretiens

Étude de cas	Organisation	Date
<b>Asunafo Asutifi</b>	World Cocoa Foundation	24 juillet 2023
	Proforest	19 juin 2023
	Président du conseil d'administration de la HIA	6 juillet 2023
	Tropenbos	15 août 2023
<b>CLFZ Nil occidental</b>	Hivos	26 juin 2023
	Rainforest Alliance	24 mai 2023
	Rainforest Alliance	26 juillet 2023
<b>ISLA Cavally</b>	IDH	20 juillet 2023
<b>Cadre CLFZ Ghana</b>	JICA	14 juin 2023
<b>Kakum</b>	NCRC	31 mai 2023
	Cargill et ECOM <sup>100</sup>	11 juillet 2023
<b>Work, No Child's Business</b>	WNCB Alliance	14 juin 2023
	UNICEF Côte d'Ivoire	27 juillet 2023

<sup>100</sup> Discussion de groupe avec les principaux producteurs et productrices de Cargill et d'ECOM en charge du SSRTE dans les communautés incluses dans le programme de paysage durable de Kakum.

## 2. Bibliographie

- Aidenvironment (2021). *Results and insights from the child labor free zone program in West Nile, Uganda: Baseline study, endline study, and analysis*. Extrait de : <https://www.rainforest-alliance.org/resource-item/results-insights-child-labor-free-zone-uganda-white-paper/>
- Antrop, M. (2005). *From landscape research to landscape planning. Aspects of integration, education and application*. (p. 27 à 50) Springer.
- CARE & Wetlands International (2017). *A Landscape Approach for Disaster Risk Reduction in 7 Steps*. Extrait de : [https://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2019/06/CARE\\_WI-A-Landscape-Approach-for-DRR-in-7-Steps-1.pdf](https://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2019/06/CARE_WI-A-Landscape-Approach-for-DRR-in-7-Steps-1.pdf)
- Child labour monitoring and remediation in Ghana's Cocoa sector : scoping study report*, août 2021. Établi par un consultant inconnu pour le compte du NCRC.
- Freeman, O, E., Duguma, L, A., Minang, P, A. (2015). *Operationalizing the integrated landscape approach in practice*. Ecology and Society. Vol 20, No. 1. <https://www.jstor.org/stable/26269763>
- Secrétariat REDD+ de la Commission forestière, Le Groupe-conseil baastellée. (2014). *Ghana M&E Framework for the REDD+ R-PP process*. Extrait de : [https://www.forestcarbonpartnership.org/system/files/documents/M%26E%20Final%20Draft\\_March\\_2014.pdf](https://www.forestcarbonpartnership.org/system/files/documents/M%26E%20Final%20Draft_March_2014.pdf)
- Commission forestière, GhREDD+. (N.d.). *Safeguards Implementation and Monitoring Report: KaKum HIA*.
- Commission forestière, Proforest, World Cocoa Foundation, Ghana Cocoa Board, UKAID, Partnerships for Forests (2023). *Asunafo-Asutifi Hotspot Intervention Area (HIA) Management Plan 2023 – 2032*.
- Service statistique du Ghana (2013). Recensement 2010 de la population et du logement : District d'Atwima Mponua. Tiré de : [https://www2.statsghana.gov.gh/docfiles/2010\\_District\\_Report/Ashanti/ATWIMA%20MPONUA.pdf](https://www2.statsghana.gov.gh/docfiles/2010_District_Report/Ashanti/ATWIMA%20MPONUA.pdf)
- Service statistique du Ghana (2014). Recensement 2010 de la population et du logement : District d'Asunafo Sud. Extrait de [https://www2.statsghana.gov.gh/docfiles/2010\\_District\\_Report/Brong%20Ahafo/ASUNAFO%20SOUTH.pdf](https://www2.statsghana.gov.gh/docfiles/2010_District_Report/Brong%20Ahafo/ASUNAFO%20SOUTH.pdf)
- Ghana Redd+ Datahub (2023). Programme REDD+ Ghana Cocoa-Forest. XX Extrait de : <http://www.ghanaredddatahub.org/ecozone/details/1/>
- GIZ (2019). *Landscape Approaches; background paper*. Extrait de : <https://www.giz.de/en/downloads/giz2020-0174en-landscape-approaches-background-paper.pdf>
- Gyau, A. ; Oduol, J. ; Mbugua, M. ; Foundjem-Tita, D. ; Ademonla, D. (2015). *Landscape approaches to sustainable supply chain management: The role of agribusinesses*. In *Climate-Smart Landscapes: Multifunctionality in Practice*; Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF) : Nairobi, Kenya ; p. 295 à 306
- Hamilton, R, J. et Walter, R, K. (2014). *A Cultural Landscape Approach to Community-based conservation in Solomon Islands*. Ecology and Society. Vol. 19, No. 4. <https://www.jstor.org/stable/26269701>
- Hivos (s.d.). *Work: No Child's Business*. Côte d'Ivoire. Document de projet.
- OIT (2022). *Establishing Child Labour Free Zones (CLFZs) in Ghana: Protocols and Guidelines*. Extrait de : <https://www.5thchildlabourconf.org/sites/default/files/2022-05/Child-Labour-Free-Zone-Final-Document-pdf-2.pdf>
- JICA (2022). *Data Collection Survey on Child Labour and Support for Child Labour Free Zone Pilot Activities with a Focus on the Cocoa Region in the Republic of Ghana*. URL : <https://www.cocoainitiative.org/sites/default/files/resources/12337036.pdf>
- Kraus, A. (2013). *Understanding Child Labor in Ghana Beyond Poverty. The Structure of the Economy, Social Norms, and No Returns to Rural Basic Education*. Le réseau Lutte contre la pauvreté et gestion économique de la Banque mondiale. *Policy Research Working Paper: no. 6513*.
- Kraus, A. (2016). *Understanding child labour beyond the standard economic assumption of monetary poverty*. Cambridge Journal of Economics. doi : 10.1093/cje/bew019
- Lindt (2021). *Project Factsheet. Kakum Sustainable Landscape Project supporting the establishment of local governance structures*. Extrait de : [https://lindtcocoafoundation.org/files/factsheet\\_lcf\\_ncrc\\_2020-2024.pdf](https://lindtcocoafoundation.org/files/factsheet_lcf_ncrc_2020-2024.pdf)

Ministère des finances (n.d.). *COMPOSITE BUDGET FOR 2021-2024 PROGRAMME BASED BUDGET ESTIMATES FOR 2021 ASUNAFO NORTH MUNICIPAL ASSEMBLY*. Extrait de [https://mofep.gov.gh/sites/default/files/composite-budget/2021/AH/Asunafo\\_North.pdf](https://mofep.gov.gh/sites/default/files/composite-budget/2021/AH/Asunafo_North.pdf)

NCRC (2022). *2021 Kakum Landscape Monitoring & Evaluation Report*.

NCRC (2020). *Learning About Cocoa Landscape Approaches: Ghana Guidance Document & Toolbox*. Extrait de : <https://partnershipsforforests.com/wp-content/uploads/2020/12/Learning-About-Cocoa-Landscape-Approaches-Online.pdf>

Newsom, D., Moore, K. et Kessler, J.J. (2021). *The Cost Effectiveness of Three Approaches to Eliminating Child Labor in the Ugandan Coffee Sector*. Extrait de : <https://aidenvironment.org/wp-content/uploads/2021/06/eliminating-child-labor-uganda.pdf>

Proforest (2020). *Developing a deforestation-free climate-resilient sustainable cocoa landscape: process and approach: A case study narrative in Ghana's Asunafo-Asutifi Landscape programme*.

Rainforest Alliance et Aidenvironment (2021) : *The Cost and Effectiveness of Three Approaches to Eliminating Child Labor in the Ugandan Coffee Sector*. URL : <https://aidenvironment.org/wp-content/uploads/2021/06/eliminating-child-labor-uganda.pdf>.

Reichhuber, A., Iskandarani, M., Techel, G., Davis, L.; Panev, M. (2021) *Evaluation of Initiative for Sustainable Landscapes Program (ISLA)*.

Sadhu, S., Kysia, K., Onyango, L., Zinnes, C., Lord, S., Monnard, A. et Arellano, I. (2020). *NORC final report: Assessing progress in reducing child labour in cocoa production in cocoa growing areas of Côte d'Ivoire and Ghana. Technical report*. Centre de recherche NORC à l'Université de Chicago. URL : [https://www.norc.org/PDFs/Cocoa%20Report/NORC%202020%20Cocoa%20Report\\_English.pdf](https://www.norc.org/PDFs/Cocoa%20Report/NORC%202020%20Cocoa%20Report_English.pdf).

Schouten, G., Kuijpers, R., Bitzer, V., Steijn, C., de Graaf, L., Az Zahra, A., Meijer, M. (2023). *Mid-term evaluation of the Initiative for Sustainable Landscapes (ISLA) programme 2021- 2025*. Institut royal des tropiques (KIT). URL : [KIT-2023-Rapport final-MTE-IDH-ISLA-Phase-2-Final-Web.pdf](https://www.kit.be/Portals/0/Kit-2023-Rapport-final-MTE-IDH-ISLA-Phase-2-Final-Web.pdf)

Sigalla, H. L. (2013). *Trade-Offs between Wildlife Conservation and Local Livelihood: Evidence from Tanzania. A Journal of African Politics, Development and International Affairs*. Vol. 40, No.1, p. 155 à 178.

Stop Child Labour (2015). *5 x 5 Stepping Stones for Creating Child Labour Free Zones*. ISBN : 978-90-70435-13-4. Extrait de : [https://www.stopkinderarbeid.nl/assets/Creating\\_Child\\_Labour\\_Free\\_Zones.pdf](https://www.stopkinderarbeid.nl/assets/Creating_Child_Labour_Free_Zones.pdf)

Tropical Forest Alliance, Rights and Advocacy Initiatives Network et Proforest (2022). *Leadership in Production Landscapes : Collective Private Sector Action in Asunafo-Asutifi, Ghana*. Extrait de : <https://jaresourcehub.org/wp-content/uploads/2022/10/Asunafo-Asutifi-HIA-Case-Study-Oct2022-final.pdf>

UNICEF (2020). *Ghana Education Fact Sheets | 2020. Analyses for learning and equity using MICS data*. Extrait de : [https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2019/07/Ghana\\_Fact\\_Sheets\\_Digital.pdf](https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2019/07/Ghana_Fact_Sheets_Digital.pdf)

WNCB (2022). *Annual Report 2022: Increased Synergy in Tackling Child Labour*.